

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 17, 2023

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met with videoconference this day at 4:05 p.m. [ET] for the election of the Deputy Chair; and for the consideration of the subject matter of those elements contained in Divisions 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 25, 27, 28, 29, 35 and 38 of Part 4 of Bill C-47, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 28, 2023; and, in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Ratna Omidvar (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I would like to welcome members of the committee, our witnesses and members of the public watching the proceedings. My name is Ratna Omidvar. I am a senator from Ontario and the chair of this committee.

I would like to begin with a round table of brief introductions from my colleagues.

Senator Osler: Gigi Osler from Manitoba.

Senator Burey: Sharon Burey from Ontario.

Senator Kutcher: Stan Kutcher from Nova Scotia.

Senator Moodie: Rosemary Moodie from Ontario.

[*Translation*]

Senator Mégie: Senator Marie-Françoise Mégie from Quebec.

[*English*]

Senator Dasko: Donna Dasko, senator from Ontario.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

The Chair: Colleagues, our first item of business today is the election of a deputy chair. The vacancy in this position is the result of the retirement of our colleague Senator Bovey. Are there any nominations?

Senator Seidman: Yes, I'm pleased to nominate Senator Jane Cordy as the deputy chair of this committee.

The Chair: It is moved that the Honourable Senator Cordy be deputy chair of this committee.

Is it your pleasure, colleagues, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 17 mai 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 5 (HE), avec vidéoconférence, pour l'élection du vice-président, ainsi que pour l'étude des éléments contenus dans les sections 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 25, 27, 28, 29, 35 et 38 de la partie 4 du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023; et à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

La sénatrice Ratna Omidvar (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Tout d'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue aux membres du comité, à nos témoins, ainsi qu'à tous ceux et celles qui nous écoutent. Je m'appelle Ratna Omidvar. Je suis une sénatrice de l'Ontario et je préside ce comité.

Nous allons commencer par un tour de table pour que chaque membre du comité puisse se présenter brièvement.

La sénatrice Osler : Gigi Osler, du Manitoba.

La sénatrice Burey : Sharon Burey, de l'Ontario.

Le sénateur Kutcher : Stan Kutcher, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Moodie : Rosemary Moodie, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Sénatrice Marie-Françoise Mégie, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, sénatrice de l'Ontario.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

La présidente : Chers collègues, notre premier point à l'ordre du jour aujourd'hui est l'élection d'un vice-président. Ce poste est vacant à la suite du départ à la retraite de notre collègue, la sénatrice Bovey. Avons-nous des mises en candidatures?

La sénatrice Seidman : Oui, j'ai le plaisir de proposer la candidature de la sénatrice Jane Cordy.

La présidente : Il est proposé que l'honorable sénatrice Cordy soit vice-présidente du comité.

Vous plaît-il, chers collègues, d'adopter cette motion?

Des voix : D'accord.

The Chair: Thank you. Today, our committee continues its study on the subject matter of various divisions of Bill C-47, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 28, 2023, that were referred to our committee on April 27, 2023.

Our first panel will be focusing on Divisions 27, 28 and 29. Divisions 27 and 28 deal with amendments to the Food and Drugs Act, and Division 29 deals with the proposed dental care measures act. On some of these divisions, we heard witness testimony last week.

I want to welcome the many public servants who are here with us today. In fact, our witness table cannot accommodate you all. Suffice it to say, we appreciate your presence because your time is special and precious. If, during the course of our question-and-answer session, a member of your team needs to answer a question, I would welcome them sitting at spot number 16; I hope that works.

We welcome, from Health Canada, Natalie Page, Director General, Natural and Non-prescription Health Products Directorate, who will be delivering opening remarks on Division 27; Dennis Price, Director General, Consumer and Hazardous Products Safety Directorate, who will be delivering opening remarks on Division 28; and Lindy VanAmburg, Director General, Policy and Programs, Dental Care Task Force, Strategic Policy Branch, who will be delivering opening remarks on Division 29. They are accompanied by other officials from Health Canada, as well as officials from Employment and Social Development Canada and the Canada Revenue Agency, who may be called on to answer questions.

Before we begin, I would like to ask members and witnesses in the room with us to please refrain from leaning in too close to the microphone. If you choose to do so, I would request that you remove your earpiece because this will avoid any sound feedback that could negatively impact the committee staff in the room.

For this panel, officials from Health Canada have been allocated three minutes per division for opening statements. Ms. Page, perhaps we should start with you. The floor is yours.

Natalie Page, Director General, Natural and Non-prescription Health Products Directorate, Health Canada: Good afternoon. My name is Natalie Page, and I'm the Director General of the Natural and Non-prescription Health Products Directorate at Health Canada. Today, I am accompanied by my colleagues to speak to the proposed amendments to the Food and Drugs Act in order to extend the Protecting Canadians from

La présidente : Je vous remercie. Aujourd'hui, le comité poursuit son étude concernant plusieurs sections du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023, qui a été renvoyé à notre comité le 27 avril 2023.

Le premier groupe de témoins se concentrera sur les sections 27, 28 et 29. Les sections 27 et 28 traitent des amendements relatifs à la Loi sur les aliments et drogues, et la section 29 traite du projet de loi sur les mesures en matière de soins dentaires. Nous avons déjà entendu des témoins s'exprimer la semaine dernière sur certaines de ces sections.

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux nombreux fonctionnaires qui se sont joints à nous aujourd'hui. En fait, la table des témoins n'est pas assez grande pour vous accueillir tous. Il va sans dire que nous apprécions votre présence et le précieux temps que vous nous consacrez. Si, au cours de la séance de questions et de réponses, un membre de votre équipe souhaite répondre à une question, je l'invite à venir siéger au fauteuil numéro 16; j'espère que tout se déroulera bien.

Nous accueillons aujourd'hui les témoins suivants, qui travaillent chez Santé Canada : Mme Natalie Page, directrice générale, Direction des produits de santé naturels et sans ordonnance, qui prononcera un discours d'ouverture portant sur la section 27; M. Dennis Price, directeur général, Direction de la sécurité des produits de consommation et des produits dangereux, qui prononcera un discours d'ouverture portant sur la section 28; Mme Lindy VanAmburg, directrice générale, Politiques et programmes, Groupe de travail sur les soins dentaires, Direction générale de la politique stratégique, qui prononcera un discours d'ouverture portant sur la section 29. Ces trois témoins sont accompagnés d'autres fonctionnaires de Santé Canada, ainsi que par des représentants d'Emploi et Développement social Canada et de l'Agence du revenu du Canada, qui pourront être appelés à répondre à certaines questions.

Avant de commencer, je demanderais aux membres du comité et aux témoins dans la salle de ne pas se pencher trop près du microphone, ou de retirer leurs écouteurs s'ils le font. Cela permettra d'éviter toute rétroaction sonore qui pourrait avoir un impact négatif sur le personnel du comité dans la salle.

Pour le premier groupe de témoins, les représentants de Santé Canada disposeront de trois minutes par section pour présenter leurs remarques d'ouverture. Madame Page, la parole est à vous.

Natalie Page, directrice générale, Direction des produits de santé naturels et sans ordonnance, Santé Canada : Bonjour à tous. Je m'appelle Natalie Page et je suis directrice générale à la Direction des produits de santé naturels et sans ordonnance chez Santé Canada. Je suis accompagnée aujourd'hui de mes collègues pour m'exprimer à propos des modifications proposées à la Loi sur les aliments et drogues. Ces modifications ont pour

Unsafe Drugs Act, also known as Vanessa's Law, to natural health products, or NHPs.

These amendments, which have been in place for all other health products for nearly a decade, will help the department improve the health and safety of Canadians by enhancing oversight of products on the market, as well as transparency and consumer confidence.

NHPs, such as vitamins, minerals and herbal remedies, are used daily by Canadians to maintain and promote good health. While these products are often perceived as lower risk, they are not without risk. In fact, in some instances, especially where products become contaminated or aren't manufactured properly, they can pose serious health risks.

The recent federal audit of the Natural Health Products Program reinforced this, as did a later study of the audit by the House of Commons Standing Committee on Public Accounts.

Vanessa's Law will allow for swifter actions when serious health risks are identified, such as through recalls, label or package changes, and higher fines and penalties, among several other safety and transparency improvements. Enforcement authorities would be used in line with a broader compliance and enforcement framework, and only in instances where a company is refusing to use voluntary compliance measures.

Over the last few years, Health Canada has observed evidence of low regulatory compliance across the industry, resulting in health and safety risks to Canadians. For example, since 2016, there have been around 380 voluntary recalls and 3,500 consumer complaints with respect to quality, such as products contaminated with mould, mildew, lead and arsenic. Furthermore, from 2004 to 2021, over 8,000 adverse reactions were reported in which NHP use had a suspected role, of which 5,000 were serious.

As you can see, there is a clear need for these authorities. Some authorities, like stop-sale and seizures, are available to the department now, but they aren't enough and take too much time in moments of serious or imminent concern.

but d'étendre la Loi visant à protéger les Canadiens contre les drogues dangereuses, également appelée Loi de Vanessa, aux produits de santé naturels, ou PSN.

Ces modifications, qui sont en vigueur pour tous les autres produits de santé depuis près de 10 ans, visent à aider le ministère de la Santé à améliorer la santé et la sécurité de la population canadienne en renforçant la vérification des produits sur le marché, ainsi que la transparence et la confiance des consommateurs.

Les PSN, comme les vitamines, les minéraux et les remèdes à base de plantes, sont utilisés de manière quotidienne par les Canadiens pour maintenir une bonne santé. Bien que ces produits soient souvent perçus comme étant à faible risque, ils ne sont pas complètement sans risque. En fait, dans certains cas, notamment lorsque les produits sont contaminés ou ne sont pas fabriqués de manière adéquate, ils peuvent même représenter de graves risques pour la santé.

La récente vérification du Programme des produits de santé naturels mené par le gouvernement fédéral est venue renforcer ce constat, tout comme une étude ultérieure entreprise par le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

La Loi de Vanessa permettra de prendre des mesures plus rapidement lorsque des risques graves pour la santé sont identifiés, par exemple en procédant à des rappels, en modifiant l'étiquetage ou l'emballage d'un produit, en imposant des amendes et des sanctions plus sévères, et en apportant plusieurs autres améliorations en matière de sécurité et de transparence. Les autorités responsables de l'application de la loi devront se plier à un cadre de conformité plus large, et intervenir uniquement dans les cas où une entreprise refuse d'adhérer aux mesures de conformité volontaire.

Au cours des dernières années, Santé Canada a observé des preuves de faible conformité réglementaire dans l'ensemble de l'industrie des PSN, ce qui a entraîné des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs canadiens. Par exemple, depuis 2016, nous avons répertorié 380 rappels volontaires et 3 500 plaintes de consommateurs concernant la qualité d'un produit. On parle entre autres de produits contaminés par des moisissures, du plomb ou de l'arsenic. En outre, entre 2004 et 2021, plus de 8 000 cas d'effets indésirables, dont 5 000 cas graves, ont été signalés dans lesquels on soupçonne l'utilisation de PSN.

Comme vous pouvez clairement le constater, il est nécessaire de doter le ministère de la Santé de nouveaux pouvoirs. Certaines mesures, comme l'arrêt des ventes et les saisies, sont actuellement mises à la disposition du ministère, mais elles ne sont pas suffisantes et prennent trop de temps à être appliquées lors de cas graves et urgents.

Finally, the government has been engaging with industry, health professionals and patient groups since 2016 about its intention to seek these authorities. There is general acknowledgement that having these authorities available for NHPs would help protect Canadians from serious health and safety risks, and deter non-compliance. To this, I will add that some of the powers, such as mandatory reporting for health care institutions, require the department to make regulations before they come into force. Stakeholders will be consulted as we move forward with those regulations.

In the coming months, we look forward to Parliament's consideration of this legislation to better protect health and safety at a time when more and more Canadians are using NHPs.

Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Page. Mr. Price, the floor is yours.

Dennis Price, Director General, Consumer and Hazardous Products Safety Directorate, Health Canada: Thank you, Madam Chair. My name is Dennis Price, and I'm the Director General of the Consumer and Hazardous Products Safety Directorate within Health Canada. I'm joined by two of my colleagues, Luisa Wang and Raouf Ali Ahmed, who work closely with the cosmetics industry and animal advocacy organizations to develop the proposed ban on cosmetic animal testing.

I would like to thank this committee for the invitation to appear today to discuss Division 28 of Part 4 of Bill C-47. Division 28 is focused on the Minister of Health's proposal to ban the testing of cosmetics on animals in Canada while continuing to protect the health and safety of Canadians.

The proposed amendments to the Food and Drugs Act would prohibit the testing of cosmetics on animals in Canada, false or misleading labelling pertaining to the testing of cosmetics on animals and the sale of cosmetics that rely on animal testing data to establish product safety — with certain exceptions. These exceptions would ensure that existing cosmetic products remain on the market, and that the proposed ban would not interfere with other legislative regimes in Canada where animal testing is still required to demonstrate safety.

This ban responds to Canadians' concern for animal welfare, and it is supported by animal advocacy groups and industry.

Enfin, depuis 2016, le gouvernement a fait part de son intention de se doter de ces nouveaux pouvoirs auprès de l'industrie, des professionnels de la santé et des groupes de patients. Il est généralement reconnu que le fait de disposer de ces pouvoirs concernant les PSN contribuerait à mieux protéger la population canadienne contre les risques graves pour la santé et la sécurité, et décourager les cas de non-observation. Par ailleurs, l'ajout de certains pouvoirs, comme la déclaration obligatoire pour les établissements de soins de santé, exige que le ministère adopte d'abord certains règlements. Les parties prenantes seront consultées au fur et à mesure de l'élaboration de ces règlements.

Dans les mois à venir, nous avons hâte que le Parlement examine ce projet de loi qui vise à mieux protéger la santé des Canadiens qui consomment des PSN.

Je vous remercie.

La présidente : Merci, madame Page. Je cède maintenant la parole à M. Price.

Dennis Price, directeur général, Direction de la sécurité des produits de consommation et des produits dangereux, Santé Canada : Je vous remercie, madame la présidente. Je m'appelle Dennis Price, et je suis le directeur général à la Direction de la sécurité des produits de consommation et des produits dangereux chez Santé Canada. Je suis accompagné de deux de mes collègues, Luisa Wang et Raouf Ali Ahmed, qui travaillent en étroite collaboration avec l'industrie des cosmétiques et les organismes de défense des animaux afin d'élaborer la proposition d'interdire d'effectuer des essais de cosmétiques sur des animaux.

Je tiens à remercier le comité de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui pour discuter de la section 28 de la partie 4 du projet de loi C-47. La section 28 porte sur la proposition du ministre de la Santé d'interdire les essais de cosmétiques sur des animaux tout en continuant à protéger la santé et la sécurité de la population canadienne.

Les modifications proposées à la Loi sur les aliments et drogues visent à interdire les essais de cosmétiques sur des animaux au Canada, l'étiquetage faux ou trompeur concernant ces essais, et la commercialisation de cosmétiques dont l'innocuité a été établie à partir de données découlant de l'expérimentation animale, à quelques exceptions près. Ces exceptions garantiraient que les produits cosmétiques existants puissent demeurer sur le marché, et que l'interdiction proposée n'interfère pas avec d'autres régimes législatifs au pays où l'expérimentation animale est toujours nécessaire pour démontrer l'innocuité d'un produit.

Ces mesures d'interdiction répondent aux préoccupations de la population canadienne en matière de bien-être animal, et elles sont soutenues par l'industrie des cosmétiques et par les organismes de défense des animaux.

With these amendments, Canada would join 43 other countries that have enacted measures to prohibit cosmetic animal testing, including all of the European Union countries, Australia, the United Kingdom and South Korea.

Thank you. I would be pleased to answer any questions you might have on this division.

The Chair: Thank you, Mr. Price. Ms. VanAmburg, you have the floor for Division 29.

Lindy VanAmburg, Director General, Policy and Programs, Dental Care Task Force, Strategic Policy Branch, Health Canada: Good afternoon. I'm Lindy VanAmburg, and I'm the Director General responsible for policy and program at the Dental Care Task Force at Health Canada. Today, I'm joined by colleagues — and I'm very pleased that they're here — from the Canada Revenue Agency and Employment and Social Development Canada, who can help answer any questions you may have for us on Division 29, or the dental care measures act.

This act would recognize that the Canadian dental care plan, which was announced in Budget 2023, will be available to individuals who are uninsured, and it would recognize that employer-sponsored benefits are the largest source of dental coverage for Canadians. However, there is no current way to reliably determine who does and does not have employer-offered coverage.

This act would require employers who submit T4 and T4A slips for retirees for tax purposes to now report — starting in 2023 — whether they offer to the employee, retiree or their family members any access to dental insurance, or coverage of dental services of any kind, as of December 31 each year. "Family member," in this case, means spouses or common-law partners and their children.

The act would also provide authority for the Canada Revenue Agency to share that information, once collected, for plan administration purposes, as well as for the Minister of Health to use the social insurance number of applicants for plan administration purposes.

Finally, the proposed act would allow for penalties should an employer not comply, or if they provide false or misleading information. The penalties outlined align with provisions for similar violations of income tax-related T4 and T4A reporting — they include a fine of up to \$100 for each violation.

Thank you. We would be pleased to answer any questions.

Grâce à l'adoption de ces modifications, le Canada s'alignerait sur les 43 autres pays qui ont adopté des mesures visant à interdire les essais de cosmétiques sur des animaux, notamment l'ensemble des pays de l'Union européenne, l'Australie, le Royaume-Uni et la Corée du Sud.

Je vous remercie de votre attention. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions concernant cette section.

La présidente : Merci, monsieur Price. Madame VanAmburg, je vous cède la parole pour parler de la section 29.

Lindy VanAmburg, directrice générale, Politiques et programmes, Groupe de travail sur les soins dentaires, Direction générale de la politique stratégique, Santé Canada : Bonjour à tous. Je m'appelle Lindy VanAmburg, et je suis directrice générale responsable des Politiques et programmes, Groupe de travail sur les soins dentaires, Direction générale de la politique stratégique chez Santé Canada. Je suis accompagnée aujourd'hui de collègues de l'Agence du revenu du Canada et d'Emploi et développement social Canada, qui pourront m'aider à répondre aux questions que vous pourriez avoir concernant la section 29, ou sur le projet de loi C-47.

Ce projet de loi reconnaîtrait que le Régime canadien de soins dentaires annoncé dans le budget de 2023 sera accessible aux personnes qui ne sont pas assurées, et que les prestations offertes par les employeurs constituent la principale assurance dentaire pour les Canadiens. Néanmoins, il n'existe actuellement aucun moyen de déterminer de manière fiable qui bénéficie ou non d'une assurance dentaire offerte par l'employeur.

Ainsi, ce projet de loi exigerait que les employeurs qui transmettent des feuillets T4 et T4A à des fins fiscales déclarent à partir de 2023 s'ils offrent à l'employé, au retraité ou aux membres de leur famille un accès à une assurance dentaire ou une couverture de soins dentaires de quelque nature que ce soit, et ce, le 31 décembre de chaque année. Par « membre de la famille », on entend ici les époux et les conjoints de fait, ainsi que leurs enfants.

Ce projet de loi autoriserait également l'Agence du revenu du Canada à partager ces renseignements, une fois recueillis, à des fins d'administration du régime. Il permettrait également au ministre de la Santé d'utiliser le numéro d'assurance sociale des demandeurs à des fins d'administration du régime.

Enfin, le projet de loi prévoit des sanctions pour les employeurs qui ne respecteraient pas les règles ou qui fourniraient des renseignements faux ou trompeurs. Les sanctions prévues s'alignent sur les dispositions relatives à des violations similaires des déclarations T4 et T4A liés à l'impôt sur le revenu. Le montant maximal de la sanction applicable à chaque contravention est de 100 \$.

Je vous remercie. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

The Chair: Thank you very much, Ms. VanAmburg. We will now proceed to questions.

I'll remind senators that you each have four minutes for both your question and the answer.

The first question will go to the newly elected deputy chair of the committee, Senator Cordy. Congratulations and welcome, Senator Cordy.

Senator Cordy: Thank you very much. It's great to be back — officially — on the committee. It has been a while since I've been here. I have to tell you that it's interesting because I remember when Terence Young appeared before the Social Affairs Committee, which tells you that I have been here for quite a while. To have a parent sitting as a witness while explaining about his daughter Vanessa was heart-wrenching, and he did Bill C-17, the Protecting Canadians from Unsafe Drugs Act (Vanessa's Law) — now we're continuing to make the bill better and better. Thank you very much for the work you're doing.

My question is related to animal testing. How do we make sure that — I know you have put things in the bill — it will be monitored to ensure that it's not mislabelled, or how can we be guaranteed that the testing of animals is not used?

Mr. Price: Thank you for your question, senator.

The cosmetics regulation regime in Canada is a post-market regime. However, we do require that for any products brought to market, the company must notify Health Canada within 10 days of sale. They have to provide a list of ingredients. Pursuant to these amendments, the manufacturer or seller can also indicate that the cosmetic has not been tested on animals.

We see more than 50,000 notifications every year; it's quite a number. This is the way in which we manage that: When complaints are brought to our attention — as well as concerns about ingredients, or the accuracy of claims — we would then investigate. We have a dedicated part of our program that would do that.

If that answers your question, that's how it would operate.

Senator Cordy: When I was reading my notes this morning, I was interested to read that the Canadian Health Food Association — the trade association representing all things natural, organic and wellness — has been advocating against the expansion of Vanessa's Law, but the Canadian Pharmacists Association has been advocating for the expansion of this law, which is a contradiction. What is the problem? Why is the

La présidente : Merci beaucoup, madame VanAmburg. Nous allons maintenant passer aux questions.

Je rappelle aux sénateurs qu'ils disposent chacun de quatre minutes pour la question et la réponse.

La première question sera posée par la nouvelle vice-présidente du comité, la sénatrice Cordy. Félicitations et bienvenue, sénatrice Cordy.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup. C'est formidable d'être de retour — officiellement — au sein du comité. Cela fait un moment que je ne suis pas venue ici. Je dois vous dire que c'est intéressant parce que je me souviens de la comparution de Terence Young devant le Comité des affaires sociales, ce qui vous indique que je suis ici depuis un bon moment. Le fait qu'un parent vienne témoigner pour expliquer ce qui est arrivé à sa fille Vanessa était à briser le cœur, il en a résulté le projet de loi C-17, Loi visant à protéger les Canadiens contre les drogues dangereuses (Loi de Vanessa), et maintenant, nous continuons d'améliorer ce projet de loi de plus en plus. Merci beaucoup pour tout ce que vous faites.

Ma question porte sur les tests sur les animaux. Comment pouvons-nous nous assurer — et je sais que vous avez inclus des mesures en ce sens dans le projet de loi — qu'il y aura des contrôles en place pour éviter toute erreur d'étiquetage, ou comment pouvons-nous avoir la garantie qu'aucun test sur les animaux n'a été réalisé?

M. Price : Merci de votre question, sénatrice.

Le régime de réglementation des cosmétiques au Canada est un régime post-commercialisation. Cependant, nous exigeons que la société avise Santé Canada de la mise en vente de tout produit commercialisé dans les 10 jours. Elle doit lui fournir la liste des ingrédients. Conformément à ces modifications, le fabricant ou le vendeur pourrait également indiquer que le produit cosmétique n'a pas été testé sur des animaux.

Nous recevons plus de 50 000 avis par an, ce qui n'est pas rien. Voici comment nous gérons cela : lorsque des plaintes sont portées à notre attention, ou des préoccupations concernant les ingrédients ou l'exactitude des informations divulguées, nous faisons enquête. Une partie de notre programme est consacrée à cette tâche.

Si cela répond à votre question, c'est ainsi que cela fonctionnerait.

La sénatrice Cordy : En lisant mes notes ce matin, j'ai remarqué que l'Association canadienne des aliments de santé — l'association commerciale qui représente tout ce qui est naturel, biologique et l'industrie du bien-être — s'est prononcée contre l'élargissement de la Loi de Vanessa, tandis que l'Association des pharmaciens du Canada s'est prononcée pour, ce qui est contradictoire. Où est le problème? Pourquoi l'association des

natural foods association against expansion, but the pharmacists association is for it?

Ms. Page: Perhaps I can answer this one, senator. We have been consulting throughout the years since 2016. You mentioned the 2014 bill. After that, we have been consulting with different stakeholders, so there is a series of them, including health care professionals, patient groups, the pharmacist association and industry.

Your witness last week was one member representing the industry. They consider this as being overregulation. However, the pharmacists association is supporting this bill, so to give you a quick answer, that's where the difference is. We have heard that the majority — even other associations from the industry — are supporting this. They see the need. We're going to use it, hopefully, to deter non-compliance and clean up the market. Compliant companies want to make sure that the Canadian market is safe.

Senator Cordy: Thank you.

The Chair: Ms. VanAmburg, my question is about Division 29. You're the only witness on this division. Thank you for your testimony. I understand that Division 29 will gather some data around who is eligible and who is not, as well as who is covered by private insurance through verification of T4s and T4As. What are the data and verification methods? I will note that 10% to 12% of Canadians do not file tax returns.

Ms. VanAmburg: Thank you for the question. I will make just a small distinction, if I could, to preface my remarks. This division is only about reporting whether the employer offers coverage to the employee or the retiree. There will be other data that will be used from personal income tax filing, which is subject to an earlier division of the bill — I'm sorry; I don't know the number of the division right off the top of my head. However, finance officials may have talked about that.

That information will include income. This will be an income-tested program — residency, the age of children and those kinds of things are collected through the tax system. It will be an income-tested program that will rely on tax information. This dental care measures act won't delve into whether that income is used or not, but the plan will be income tested, and only individuals who have taxes on file that can be assessed will be eligible for the plan.

The Chair: In regard to the 10% to 12% of Canadians, that's possibly a broader question in the Senate. We have had this discussion before. I believe the division you're referring to will

aliments naturels est-elle contre son élargissement, alors que l'association des pharmaciens est pour?

Mme Page : Je peux peut-être répondre à cette question, sénatrice. Nous avons mené diverses consultations au fil des ans depuis 2016. Vous avez mentionné le projet de loi de 2014. Par la suite, nous avons consulté différentes parties prenantes, dont des professionnels de la santé, des groupes de patients, l'association des pharmaciens et les membres de l'industrie.

D'ailleurs, votre témoin de la semaine dernière était un représentant de l'industrie. Ils considèrent qu'il y a surréglementation. Cependant, l'association des pharmaciens appuie ce projet de loi, donc pour vous donner une réponse rapide, c'est là qu'est la différence. Nous avons entendu que la majorité des autres acteurs de l'industrie, et même les autres associations, appuient ce projet de loi. Ils en voient la nécessité. Il sera utile, espérons-le, pour dissuader les gens de contrevenir aux règles et ainsi assainir le marché. Les entreprises qui respectent les règles veulent que le marché canadien soit sécuritaire.

La sénatrice Cordy : Merci.

La présidente : Madame VanAmburg, ma question porte sur la section 29. Vous êtes le seul témoin à comparaître sur cette section. Je vous remercie de votre témoignage. Je crois comprendre que la section 29 vise à recueillir des données sur les personnes admissibles et celles qui ne le sont pas, ainsi que sur les personnes couvertes par une assurance privée, par la vérification des T4 et des T4A. Quelles sont les données pertinentes et les méthodes de vérification? Je souligne que de 10 à 12 % des Canadiens ne soumettent pas de déclaration de revenus.

Mme VanAmburg : Merci pour cette question. J'apporterais une petite précision, si vous me le permettez, en guise d'introduction à mes remarques. Cette section vise uniquement à déclarer si l'employeur offre une couverture à l'employé ou au retraité. D'autres données de la déclaration de revenus des particuliers seront utilisées, par application d'une section précédente du projet de loi — je suis désolée, je ne connais pas le numéro de la section en question. Toutefois, les fonctionnaires des Finances vous en ont peut-être parlé.

Ces informations comprendront le revenu. Il s'agira d'un programme basé sur le revenu — la résidence, l'âge des enfants et d'autres données du genre seront tirées du système fiscal. Il s'agira d'un programme basé sur le revenu qui s'appuiera sur les renseignements fiscaux. On ne se demandera pas si ce revenu est utilisé ou non aux fins de cette loi sur les soins dentaires, mais le régime sera fonction du revenu, et seules les personnes dont le dossier fiscal peut être évalué seront admissibles au régime.

La présidente : En ce qui concerne ces 10 à 12 % de Canadiens, il s'agit peut-être d'une question plus large dont il conviendrait de discuter au Sénat. Nous avons déjà eu cette

likely go to another committee — and not to us. Anyway, let's move forward.

Senator Seidman: Thank you very much for your testimony. I see Mr. David Lee sitting in the back, and I would like to say welcome and thank you for all the years of expertise you have brought to the Social Affairs Committee. Senator Cordy and I belie our long history on this committee over many years, and, in fact, I'm sure Senator Cordy would remember that I was the sponsor of Vanessa's Law in the Senate. I'm overjoyed to see that we are updating this piece of legislation in this way.

Ms. Page, I would like to ask you specifically, if I might, about your reference to the 2021 independent auditor's report. The Auditor General made five recommendations, and three of them were around the development of a risk-based monitoring and inspection program by Health Canada. In particular, the final recommendation was that Health Canada should — in cases of products being suspected of causing serious health risks — obtain the information it needs to verify and ensure that these products are not available for sale to consumers.

In your response to the Auditor General, you cited Vanessa's Law as your potential remedy. In your presentation to us, you also cited that the mandatory reporting that is required will be done by a different department. I think that's what I understood you to say; I could be wrong.

Could you please help us understand this particular asset — because that was the most important factor of Vanessa's Law, right? You know that it was absolutely critical in the Protecting Canadians from Unsafe Drugs Act — that was the name of the law, or Vanessa's Law. In order to do that, how are you going to verify and ensure that the products are not available for sale to consumers in Canada? What kind of reporting is going to be required?

Ms. Page: Thank you. I would ask my colleague Mr. David Lee to come and join.

David K. Lee, Chief Regulatory Officer, Health Products and Food Branch, Health Canada: Thank you. Senator, yes, Vanessa's Law is all about two real things: ensuring that we understand what is happening in the market, particularly obtaining reports about safety; and then intervening if we see something, including label changes, and putting discipline around anything that might be unsafe.

The hospital reporting has been very good on the drug side. It has given us a lot of information, and it's quality information that we can take a look at. This would now bring NHPs in. We

discussion. Je crois que la section à laquelle vous faites référence sera probablement renvoyée à un autre comité plutôt qu'à nous. Quoi qu'il en soit, continuons.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup pour votre témoignage. Je vois M. David Lee assis à l'arrière. J'aimerais lui souhaiter la bienvenue et le remercier pour toutes les années où le Comité des affaires sociales a pu bénéficier de son expertise. La sénatrice Cordy et moi-même avons une longue histoire au sein de ce comité et, en fait, je suis sûre que la sénatrice Cordy se souviendra que c'est moi qui étais la marraine de la Loi de Vanessa au Sénat. Je suis ravie de nous voir mettre ce texte législatif à jour ainsi.

Madame Page, j'aimerais vous poser une question, si vous me le permettez, concernant le rapport du vérificateur indépendant de 2021, que vous avez mentionné. La vérificatrice générale a formulé cinq recommandations, dont trois portant sur l'élaboration par Santé Canada d'un programme de surveillance et d'inspection fondé sur les risques. La dernière recommandation, en particulier, était que Santé Canada, lorsque le ministère soupçonne un produit de présenter des risques graves pour la santé, obtienne les informations nécessaires pour vérifier l'information et garantir que ces produits ne soient pas vendus aux consommateurs.

Dans votre réponse à la vérificatrice générale, vous avez cité la Loi de Vanessa comme remède potentiel. Dans l'exposé que vous nous avez présenté, vous avez également indiqué que le rapport obligatoire sera préparé par un autre ministère. C'est ce que j'ai compris de vos propos; je peux me tromper.

Pouvez-vous nous aider à comprendre ce que cela nous apporte — parce que c'était l'avantage le plus important de la Loi de Vanessa, n'est-ce pas? Vous savez que c'était un élément absolument essentiel de la Loi sur la protection des Canadiens contre les drogues dangereuses — c'était le nom de la loi —, ou Loi de Vanessa. Ainsi, comment allez-vous vérifier et garantir que ces produits ne soient pas offerts aux consommateurs au Canada? Quel genre de reddition de comptes sera exigé?

Mme Page : Merci. J'invite mon collègue, M. David Lee, à se joindre à nous.

David K. Lee, dirigeant principal de la réglementation, Direction générale des produits de santé et des aliments, Santé Canada : Merci, madame la sénatrice. Oui, la Loi de Vanessa a deux objectifs principaux : que nous comprenions ce qui se passe sur le marché, en particulier grâce à des rapports sur l'innocuité des produits; puis que nous intervenions si nous constatons quoi que ce soit, notamment des modifications dans l'étiquetage, par la mise en place de mesures disciplinaires concernant tout ce qui pourrait être dangereux.

Les rapports des hôpitaux sont très bons en ce qui concerne les médicaments. Ils nous fournissent beaucoup d'informations, et ce sont des informations de qualité que nous pouvons

would have to make regulations, but that's a really important source of verification because people go to the hospital when they have experienced a serious harm — that's where we can figure things out.

Senator Seidman: Is it correct that you will be involved? I'm not sure what I heard from Ms. Page; I heard something about having to consult, or having to use a different process through a different department.

Mr. Lee: It would be the case, senator, that we would regulate in all instances. The information comes back to us. The obligation can be on the health care institutions — typically the hospitals — that would have to do the reporting, but they send that to us, and then we will take a look and interpret the signal.

Senator Seidman: Thank you.

Senator Osler: My question is for Ms. Page regarding Division 27. This committee has heard concerns about enforcement and accountability for current regulations of therapeutic products. Can you please tell the committee what new powers will be afforded to the minister through Bill C-47 to deter non-compliance and improve the safety of therapeutic products, including NHPs, and perhaps a second part would be, in particular, anything in regard to the enforcement and accountability?

Ms. Page: Perhaps I can start, but I'll also invite my colleague Ms. Kim Godard who is responsible for enforcement and compliance. If you're okay with that, I have reinforcements.

When — or if — the legislative part receives Royal Assent, these amendments, or Vanessa's Law, would trigger the ability of the department to order a recall, compel a label and package change, require information and disclose confidential business information when required, seek a court injunction to make it a lot quicker, charge higher fines and penalties to non-compliant companies — right now, they are at \$5,000, and it would be moved to \$5 million — and add the incorporation by reference.

As my colleague Mr. David Lee mentioned, there will be a set of regulations that will be consulted, and then we will determine what would apply to NHPs — but this would be later.

Ms. Godard, in regard to the compliance and enforcement front, I don't know if you want to add something specific to that part.

examiner. Cela nous permettrait d'y intégrer les produits de santé naturels. Il faudrait établir un règlement à ce sujet, mais il s'agit d'une source de vérification très importante, parce que les gens se rendent à l'hôpital lorsqu'ils subissent un préjudice grave — c'est ce qui nous permet de comprendre ce qui se passe.

La sénatrice Seidman : Vous interviendriez alors dans le processus? Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris ce qu'a dit Mme Page; j'ai entendu qu'il devrait y avoir des consultations ou qu'il faudrait utiliser un autre mécanisme relevant d'un autre ministère.

M. Lee : Il est vrai, sénatrice, que c'est nous qui réglementons dans tous les cas. Toute l'information nous est transmise. L'obligation de déclarer peut incomber aux établissements de santé — généralement les hôpitaux —, mais ils nous envoient leurs rapports, nous les examinons, puis nous interprétons le signal.

La sénatrice Seidman : Merci.

La sénatrice Osler : Ma question s'adresse à Mme Page et concerne la section 27. Le comité a entendu des préoccupations quant à la reddition de comptes sur les produits thérapeutiques en vertu des règlements actuels et à leur application. Pouvez-vous dire au comité quels nouveaux pouvoirs seront conférés au ministre par le projet de loi C-47 pour prévenir la non-conformité et améliorer l'innocuité des produits thérapeutiques, y compris des produits de santé naturels, et j'ajouterais, particulièrement pour tout ce qui concerne l'application de la loi et la responsabilisation?

Mme Page : Je peux peut-être commencer, après quoi j'inviterai ma collègue, Kim Godard, qui est responsable de l'application de la loi et de la conformité, à me venir en renfort, si vous êtes d'accord.

Quand ces modifications législatives recevront la sanction royale, si elles la reçoivent, la Loi de Vanessa permettra au ministère d'ordonner un rappel, d'imposer une modification de l'étiquette et de l'emballage, d'exiger des renseignements et de divulguer des informations commerciales confidentielles au besoin, de demander une injonction du tribunal pour accélérer les choses, d'imposer des amendes et des pénalités plus élevées aux entreprises qui ne respectent pas les règles — actuellement, elles sont de 5 000 \$, et elles passeraient à 5 millions de dollars — et d'incorporer des documents par renvoi.

Comme l'a mentionné mon collègue, M. David Lee, divers règlements seront consultés, puis nous déterminerons ce qui s'appliquera aux produits de santé naturels, mais cela se fera plus tard.

Madame Godard, je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose sur la conformité et l'application de la loi.

Kim Godard, Acting Director General, Health Product Compliance Directorate, Health Canada: Perhaps I can add why those tools are so important. Right now, we have tools to intervene in a case where there is risk to health from NHPs. We can show up, seize the product and order the stop-sale. What we can't do is quickly reach the products that are already on the market. The authority to order a recall allows us to do that. We can negotiate with the company for a voluntary recall — that works well when the company agrees with the recall. However, when the company does not agree with the recall, it takes time. When there is a serious risk to health, time is of the essence. That is why these powers are so important.

Senator Kutcher: Thank you all for being here. It is nice to see so many people we've had multiple discussions with in the past, particularly Mr. Lee.

There have been concerns from many of the members of this committee — arising from testimony we heard recently — that the concept of low risk allows industry to argue that this concept is the most important consideration in the regulatory scrutiny of NHPs. A better framework might be appropriate risk which, at least, would take into consideration evidence of the effectiveness, drug-drug interactions, labelling veracity, purity of compound and false advertising. Some classics that I've seen are, for example, “this product boosts your immune system,” “this product boosts your vaginal health,” “this product will flip your stem cell switch on” and the ever-present “quantum healing.”

Is Health Canada in a position to revisit its existing approach to regulating NHPs, specifically critically looking at the concept of low-risk consideration?

Ms. Page: Thank you, senator. The department is committed to continuing the implementation and the modernization. You will have heard about the self-care framework. We've talked about it since 2016, so we're still committed to moving this forward. There are different phases and elements of self-care. Last year, we started with the labelling aspect of it. One of the tools for self-care to work is Vanessa's Law. That is why we are suggesting these amendments at this time. Hopefully, this answers your question.

Senator Kutcher: Partly, and thank you for that; it's much appreciated. Some of us are aware of the good work that you're doing. However, my question is a little broader than that.

Ms. Page: Okay.

Kim Godard, directrice générale par intérim, Direction de la conformité des produits de santé, Santé Canada : Je peux peut-être ajouter pourquoi ces outils sont si importants. À l'heure actuelle, nous disposons d'outils pour intervenir dans les cas où les produits de santé naturels présentent un risque pour la santé. Nous pouvons nous présenter sur les lieux, saisir le produit et ordonner l'arrêt de la vente. Par contre, nous ne pouvons pas intervenir rapidement quand il s'agit de produits qui sont déjà sur le marché. Nous avons le pouvoir d'ordonner un rappel. Nous pouvons négocier avec l'entreprise un rappel volontaire — cela fonctionne bien quand l'entreprise est d'accord avec le rappel. Toutefois, quand l'entreprise n'est pas d'accord avec le rappel, cela prend du temps. Lorsqu'il y a un risque grave pour la santé, le temps est compté. C'est pourquoi ces pouvoirs sont si importants.

Le sénateur Kutcher : Merci à tous d'être ici. Il est agréable de voir autant de personnes avec qui nous avons eu tant de discussions dans le passé, en particulier M. Lee.

De nombreux membres du comité craignent — à la lumière des témoignages que nous avons entendus récemment — que l'industrie utilise le concept de faible risque pour faire valoir que c'est la considération la plus importante dans l'examen réglementaire des produits de santé naturels. Il pourrait être préférable d'utiliser le concept du risque approprié, qui au moins, permettrait de tenir compte de la preuve d'efficacité, des interactions médicamenteuses, de la véracité de l'étiquetage, de la pureté des ingrédients et de la publicité mensongère. Parmi les classiques que je vois, citons par exemple « ce produit renforce votre système immunitaire », « ce produit renforce votre santé vaginale », « ce produit stimule vos cellules souches » et l'omniprésente « guérison quantique ».

Santé Canada serait-il en mesure de revoir son approche actuelle en matière de réglementation des produits de santé naturels, et plus particulièrement d'examiner d'un œil critique le concept du faible risque?

Mme Page : Merci, sénateur. Le ministère est déterminé à poursuivre la mise en œuvre et la modernisation. Vous avez sûrement entendu parler du Cadre pour les produits d'autosoins. Nous en parlons depuis 2016, et nous sommes toujours déterminés à le mettre en œuvre. Il comprend différentes phases et vise différents produits d'autosoins. L'année dernière, nous nous sommes attaqués à l'étiquetage. L'un des outils permettant l'autogestion de la santé est justement la Loi de Vanessa. C'est pourquoi nous proposons ces modifications à ce stade. J'espère avoir répondu à votre question.

Le sénateur Kutcher : En partie, et je vous en remercie; c'est très apprécié. Certains d'entre nous sont conscients du bon travail que vous faites. Cependant, ma question est un peu plus large que cela.

Mme Page : Très bien.

Senator Kutcher: Are you open to considering some of the issues I raised in my initial question, namely, addressing the concept of low risk and bringing into play some of the more important aspects for labelling products that are taken by people as therapy?

Is Health Canada open to looking at some of these things more vigorously? These are products taken as therapy by people who trust Health Canada to protect them. From my own work — and there are five physicians on this panel — when you take St. John's wort and you are on Prozac, this is not a good combination. Is there interest?

Ms. Page: There is interest. Thank you.

Senator Burey: Thank you to our distinguished guests. I'm new to this committee, so I don't have all the names down as of yet, but I'm very happy to be here.

My question is on Division 29. I believe Health Canada and the Canada Revenue Agency may have some comments — and others can please feel free to jump in. I'm going to start with the question first, and then tell you why.

Are there any provisions or mechanisms that the government can use to monitor and prevent the practice of clawing back coverage by insurance companies?

Now I'm going to bring in my role as a physician. Some of you may remember, or know of, the OHIP+ benefit program that covers medication for children. It covers over 5,000 medications in the Ontario Drug Benefit, or ODB, program. I'm not going to delve into the weeds, but what has happened on the ground is that now some insurance plans no longer cover the medications that they used to cover previously — citing the fact that this is now covered under the government plan. This means that parents need to pay out of pocket for these medications. I could go on and on.

To return to the question, are there any provisions or mechanisms that the government can use to monitor and prevent this practice of clawing back?

Ms. VanAmburg: Thank you for the question. It's not related to the provision directly in front of you, which is about the reporting that employers would need to do on a T4 or T4A slip.

I'm happy to delve into the question more broadly. There will not be a legislative basis for the overall delivery of the plan, which is still being finalized by the government. The plan is intended to cover individuals earning under \$90,000 a year who are uninsured. There is strong interest in making sure that

Le sénateur Kutcher : Seriez-vous disposés à réfléchir aux enjeux que j'ai mentionnés dans ma question initiale, à vous pencher sur le concept de faible risque et à tenir compte de certains aspects parmi les plus importants de l'étiquetage des produits qui sont utilisés par les gens comme produits thérapeutiques?

Santé Canada serait-il prêt à analyser tout cela plus en profondeur? Ces produits sont utilisés comme des produits thérapeutiques par des personnes qui font confiance à Santé Canada pour les protéger. D'après mes propres recherches — et il y a cinq médecins qui siègent à ce comité —, le millepertuis ne fait pas bon ménage avec le Prozac, ce n'est pas une bonne combinaison. Y a-t-il un intérêt?

Mme Page : Il y a de l'intérêt. Je vous remercie.

La sénatrice Burey : Je remercie tous nos distingués témoins. Je suis nouvelle à ce comité, alors je ne connais pas encore tous les noms, mais je suis très heureuse d'être ici.

Ma question porte sur la section 29. Je crois que les représentants de Santé Canada et de l'Agence du revenu du Canada pourraient avoir des commentaires à formuler — et les autres peuvent intervenir aussi. Je vais commencer par la question, puis je vous expliquerai le pourquoi.

Y a-t-il des dispositions ou des mécanismes que le gouvernement peut utiliser pour repérer et empêcher les tactiques de récupération de la couverture d'assurance?

Je vais vous présenter ma perspective de médecin. Certains d'entre vous connaissent peut-être le programme de la RAMO qui couvre les médicaments pour les enfants. Il couvre plus de 5 000 médicaments admissibles au Programme de médicaments de l'Ontario, ou le PMO. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais ce qui se passe dans les faits, c'est que certains régimes d'assurance ne couvrent plus les médicaments qu'ils couvraient auparavant, sous prétexte qu'ils sont maintenant couverts par le régime gouvernemental. Cela signifie que les parents doivent finalement payer ces médicaments de leur poche. J'en passe et des meilleures.

Pour en revenir à ma question, existe-t-il des dispositions ou des mécanismes que le gouvernement peut utiliser pour repérer et empêcher ce genre de tactique de récupération?

Mme VanAmburg : Je vous remercie de cette question. Elle n'est pas directement liée à la disposition dont vous êtes saisis, qui concerne les renseignements que les employeurs devraient déclarer sur un feuillet T4 ou T4A.

Je suis ravie d'approfondir cette question de manière plus générale. Il n'y aura pas de base législative pour la mise en œuvre globale du régime, que le gouvernement est toujours en train de finaliser. Ce régime devrait viser les personnes qui gagnent moins de 90 000 \$ par an et qui ne sont pas assurées. On

number doesn't grow much larger for the very reason you're talking about. We are looking at ways to ensure that those who currently provide coverage will continue to do so.

However, we'll need to be careful about the levers that are available — the levers that exist in provinces. We've seen them used in Quebec, and in other places, where they can legislate and regulate the coverage that employers need to provide. That includes provincial and territorial jurisdiction, so those levers won't be available for a federally delivered plan, but it is something that we are concerned about, and looking at carefully as we finalize the design of the plan.

Senator Burey: In terms of monitoring this practice, you're saying that this doesn't apply to that — but is there any plan to monitor this practice in a systematic way?

Ms. VanAmburg: We are looking to see how we can track that. We have good data right now; I wish it were more detailed. We're trying to work on that. On dental expenditures, for example, from the private sector, there will be ways for us to track that at a high level. However, over time, we would like to collect it at a more granular level. That is one of the things we're working on.

Senator Burey: Given that people may change employers during a tax year, and employers may provide different levels of coverage, how will you manage that?

Ms. VanAmburg: Any T4 or T4A that is on file for that individual — that indicates they have coverage as of December 31 — would be used as part of the eligibility assessment. For individuals with multiple employers, if they have coverage through one employer and not through the other, they would still be deemed to have coverage. However, if they lost their coverage during the year — and they don't have coverage as of December 31 — that's why December 31 becomes the set date for inequity purposes.

[Translation]

Senator Mégie: Thank you to all the witness panels for being here today. I'll continue with the question from my colleague Senator Burey.

You said that with T4s, the employer reports it and we know who's getting benefits. However, sometimes, people who work and receive their T4 think the government knows how much they

tient à ce que ce chiffre n'augmente pas beaucoup pour la raison même que vous évoquez. Nous cherchons des moyens de faire en sorte que ceux qui fournissent actuellement une couverture continuent de le faire.

Toutefois, nous devons faire attention aux leviers qui existent. Il y a des leviers qui existent dans les provinces. Nous les avons vus utilisés au Québec et ailleurs, puisque les provinces peuvent légiférer et déterminer par règlement la couverture que les employeurs doivent fournir. Ce sont des compétences provinciales et territoriales, si bien que le gouvernement fédéral n'aura pas accès aux mêmes leviers pour son propre régime, mais c'est une question qui nous préoccupe et que nous examinons attentivement pendant que nous mettons la dernière main à la conception du régime.

La sénatrice Burey : Au sujet de la surveillance pour repérer ce genre de tactique, vous dites que cela ne s'applique pas ici, mais prévoyez-vous faire quelque chose pour en faire le suivi de façon systématique?

Mme VanAmburg : Nous cherchons à déterminer comment nous pouvons exercer une surveillance en ce sens. Nous disposons actuellement de bonnes données, mais j'aimerais qu'elles soient plus détaillées. Nous essayons d'y travailler. En ce qui concerne la couverture d'assurance privée des frais dentaires, par exemple, nous aurons toujours le moyen de connaître les paramètres généraux des différents régimes. Toutefois, nous aimerions arriver à recueillir de l'information plus détaillée. C'est l'une des choses auxquelles nous travaillons.

La sénatrice Burey : Étant donné que les gens peuvent changer d'employeur au cours d'un même exercice fiscal et que les employeurs peuvent offrir différents niveaux de couverture, comment allez-vous gérer cela?

Mme VanAmburg : Tout T4 ou T4A qui est dans le dossier de cette personne — qui indique qu'elle a une couverture au 31 décembre — sera utilisé dans le cadre de l'évaluation de l'admissibilité. Pour ce qui est des personnes qui ont plusieurs emplois, si elles sont couvertes par un employeur, mais non par l'autre, elles seront toujours considérées comme étant couvertes. Toutefois, si elles ont perdu leur couverture au cours de l'année — et qu'elles n'ont pas de couverture au 31 décembre —, voilà pourquoi le 31 décembre devient la date établie.

[Français]

La sénatrice Mégie : Merci à tous les groupes de témoins d'être présents aujourd'hui. Je continue avec la question de ma collègue la sénatrice Burey.

Vous avez dit qu'avec le T4, l'employeur notera et on va savoir à qui on donne les prestations. Cependant, parfois, il y a des personnes qui travaillent et qui reçoivent leur T4, et elles se

earn, so they don't file a tax return. How are you going to keep track of them?

Ms. VanAmburg: Thank you for the question. That's exactly why we want authority under the act to require that employers provide the information directly to the Canada Revenue Agency.

It wouldn't be up to the individual to provide that information. The Canada Revenue Agency would have that information in its files and use it as a verification method.

Senator Mégie: After passing this bill, the government will be responsible for dental care. Employers will wonder why they should cover it through other benefits. Have you thought of something to prevent it?

Ms. VanAmburg: I'd say it's something we're very interested in. We're looking for methods to avoid it and ways to avoid it, but we don't yet have any measures. There's nothing in here to prevent it. It's a risk.

Senator Mégie: Thank you.

[English]

Senator McPhedran: I want to understand something better. I think Senator Cordy touched upon one aspect of this, but there is another aspect: I believe this question will likely go to you, Ms. Page. What powers do you have now, and how are those supplementary, or complementary, to the ones that are in this bill?

Also, under your current powers, how often do you employ the various tools that are available to you? I think it's licence suspension, seizure and other measures. How are those inadequate? Help us understand that, please.

Ms. Page: Madam Chair, I would invite Ms. Kim Godard to answer these questions. Thank you.

Ms. Godard: Thank you for the questions, senator.

Currently, you're correct; we have some tools to deal with non-compliant products that could pose a risk to health. We can suspend the licence, and we can do recalls. In fact, if you visit the Health Canada website, you will see that there are a lot of recalls for NHPs out there — essentially to warn Canadians about those products.

disent que le gouvernement sait combien elles gagnent, et elles ne produisent pas de déclaration d'impôt. Comment allez-vous faire pour les comptabiliser?

Mme VanAmburg : Merci pour la question. C'est exactement pour cette raison que nous aimerions avoir les pouvoirs, en vertu de la législation, pour que les employeurs soient tenus de fournir ces renseignements directement à l'Agence du revenu du Canada.

Ce ne serait pas à la personne de fournir cette information; l'Agence du revenu du Canada aurait cette information dans ses dossiers et l'utiliserait comme méthode de vérification.

La sénatrice Mégie : Après l'adoption de cette loi, le gouvernement aura la responsabilité des soins dentaires. L'employeur va se demander pourquoi il devrait le couvrir par les autres moyens d'avantages sociaux. Avez-vous prévu quelque chose pour contrer cette situation?

Mme VanAmburg : Je dirais que c'est quelque chose qui nous intéresse beaucoup et nous cherchons des méthodes pour éviter cela et des manières de l'éviter, mais nous n'avons pas encore de mesures. Elles ne sont pas incluses ici pour éviter cela. C'est un risque.

La sénatrice Mégie : Merci.

[Traduction]

La sénatrice McPhedran : Il y a quelque chose que je voudrais mieux comprendre. Je pense que la sénatrice Cordy a parlé d'un aspect de la question, mais il y en a un autre. Je crois que ma question s'adressera probablement à vous, madame Page. De quels pouvoirs disposez-vous actuellement, et en quoi sont-ils complémentaires à ceux qui sont prévus dans le projet de loi?

Par ailleurs, dans le cadre de vos pouvoirs actuels, à quelle fréquence utilisez-vous les différents outils qui sont à votre disposition? Je pense que ce sont la suspension de licence, la saisie et d'autres mesures. En quoi ces mesures ne sont-elles pas adéquates? Aidez-nous à le comprendre, s'il vous plaît.

Mme Page : Madame la présidente, j'inviterais Mme Kim Godard à répondre à ces questions. Merci.

Mme Godard : Je vous remercie de vos questions, sénatrice.

Vous avez raison. Nous disposons actuellement de certains outils pour intervenir dans des cas de produits non conformes qui pourraient présenter un risque pour la santé. Nous pouvons suspendre la licence et procéder à des rappels. En fait, si vous visitez le site Web de Santé Canada, vous verrez qu'il y a beaucoup de rappels de produits de santé naturels — et il s'agit essentiellement de mettre les Canadiens en garde contre ces produits.

What we're asking for in addition to that, under Vanessa's Law, is the ability to order a recall. Currently, we have the opportunity to do recalls, but they're voluntary recalls; that means the industry would have to cooperate with us. We're seeing that some companies do cooperate and do agree there is a risk, but some companies do not agree there is a risk and do not cooperate. It takes a lot of time to reach a voluntary recall.

Under Vanessa's Law, the power to order a recall will allow us to do that very efficiently.

We're also asking for the authority to order a label change. The same principle applies here: to mitigate the risk very efficiently.

As Ms. Page explained earlier, we're also looking to increase the fine as a way to disincentivize companies, if you will.

We are looking for powers, essentially, to ensure the NHPs on the Canadian market are safe and effective.

Senator McPhedran: To pursue that a little bit more, can you help us understand the process around recalls? For example, do you have an absolute power to recall, or does the company have a chance to look at the information on which you're basing your decision to recall? Does the company have a chance to respond and, perhaps, provide additional information?

Ms. Godard: I'll answer by comparing the recall powers we have under drugs, as well as how we operate, and what we do currently for NHPs.

For a drug where we already have the authority to order recalls, the first step is always to approach the company and explain how we're perceiving the risk. We give them the opportunity to explain to us how they perceive the risk. There is often an exchange of information. Often, the company has a lot of expertise in that area.

If Health Canada feels that a recall is warranted, then there is a discussion with the company. Most of the time, under the drug framework, the companies do voluntary recalls — they agree with Health Canada that there is a risk, and they want to benefit the people of Canada and ensure the products are safe. Therefore, they recall them.

Ce que nous demandons en plus, dans le cadre de la Loi de Vanessa, c'est d'avoir la capacité d'ordonner un rappel. À l'heure actuelle, nous pouvons procéder à des rappels, mais il s'agit de rappels volontaires, ce qui signifie que l'industrie doit coopérer avec nous. Nous constatons que certaines entreprises coopèrent avec nous et reconnaissent l'existence d'un risque, tandis que d'autres ne reconnaissent pas l'existence d'un risque et ne coopèrent pas. Il faut beaucoup de temps pour parvenir à un rappel volontaire.

Dans le cadre de la Loi de Vanessa, le pouvoir d'ordonner un rappel nous permettra de le faire de façon très efficace.

Nous demandons également que le ministère ait le pouvoir d'ordonner la modification des étiquettes. Le même principe s'applique ici : atténuer le risque de manière très efficace.

Comme Mme Page l'a expliqué précédemment, nous cherchons également à hausser le montant des amendes afin de dissuader les entreprises, si l'on veut.

Nous cherchons à obtenir des pouvoirs, essentiellement, pour nous assurer que les produits de santé naturels qui sont sur le marché canadien sont sûrs et efficaces.

La sénatrice McPhedran : Sur le même sujet, pouvez-vous nous aider à comprendre le processus entourant les rappels? Par exemple, avez-vous le pouvoir absolu de rappeler un produit, ou l'entreprise a-t-elle la possibilité d'examiner l'information sur laquelle vous fondez votre décision de rappeler un produit? L'entreprise a-t-elle l'occasion de réagir et, peut-être, de fournir des renseignements supplémentaires?

Mme Godard : Je répondrai en faisant une comparaison entre les pouvoirs de rappel dont nous disposons pour les médicaments, ainsi que notre mode de fonctionnement, et ce que nous faisons actuellement lorsqu'il s'agit de produits de santé naturels.

Dans le cas d'un médicament pour lequel nous avons déjà le pouvoir d'ordonner un rappel, la première étape consiste toujours à contacter l'entreprise et à lui expliquer comment nous percevons le risque. Nous lui donnons la possibilité de nous expliquer sa perception du risque. Il y a souvent un échange de renseignements. Souvent, l'entreprise possède une grande expertise dans le domaine.

Si Santé Canada estime qu'un rappel s'impose, des discussions avec l'entreprise ont lieu. La plupart du temps, dans le cadre relatif aux médicaments, les entreprises procèdent à des rappels volontaires — elles conviennent avec Santé Canada qu'il y a un risque et elles veulent que leurs produits soient bénéfiques à la population canadienne et souhaitent s'assurer que les produits sont sûrs. Par conséquent, elles les rappellent.

Under the NHP space, we take the same approach. We approach the company and explain our concerns, and we give the company the opportunity to provide their perspectives, data and additional information. Then, there is a dialogue.

Where it breaks down a bit is if there is no agreement between Health Canada and the company.

The Chair: Thank you very much, Ms. Godard. I apologize; we have to move on.

Senator Bernard: Thank you to our witnesses for being here.

My question relates to Division 27 as well. The *Statement and Impacts Report on Gender, Diversity, and Quality of Life*, accompanying Budget 2023, states that the measures proposed in Division 27 might have more of an impact on certain people who use NHPs more frequently, including women, Indigenous peoples, 2SLGBTQI+ people, and Black and racialized people.

What populations might use NHPs more often than the average Canadian, and why is that?

Ms. Page: I'll answer this one.

In regard to the use of NHPs, we've seen — especially with the data surrounding the report of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development, and the audit they did in 2021 — that a few subpopulation groups are using more NHPs, especially women. Women also generally buy NHPs and health products for the family, so there is that aspect.

We also have traditional and Indigenous medicines. People are also buying a lot of traditional medicine.

I would say that the use of Vanessa's Law is allowing a safer market for the subpopulations using those products, specifically women, as I mentioned, as well as the different traditional medicine subpopulation.

Hopefully, that answers your question.

Senator Bernard: Do you have any disaggregated data under the category of "women"?

Ms. Page: I would need to see if I have that level of detail. I don't have it right now.

Pour ce qui est des produits de santé naturels, nous adoptons la même approche. Nous communiquons avec l'entreprise et nous lui expliquons nos préoccupations. Nous lui donnons la possibilité de nous faire connaître son point de vue, de nous fournir des données et des renseignements supplémentaires. Un dialogue s'instaure alors.

Les choses se gâtent un peu lorsque Santé Canada et l'entreprise ne s'entendent pas.

La présidente : Merci beaucoup, madame Godard. Je suis désolée, mais nous devons passer à la prochaine intervenante.

La sénatrice Bernard : Je remercie les témoins de leur présence.

Ma question porte également sur la section 27. Dans le document intitulé *Énoncé et rapport sur les répercussions sur le genre, la diversité et la qualité de vie* qui accompagne le budget de 2023, on indique que les mesures proposées dans la section 27 pourraient avoir une plus grande incidence sur certaines personnes qui utilisent plus fréquemment les produits de santé naturels, notamment les femmes, les Autochtones, les personnes 2ELGBTQI+ et les personnes noires et racisées.

Quelles sont les populations susceptibles d'utiliser les produits de santé naturels plus souvent que le Canadien moyen? Pourquoi?

Mme Page : Je vais répondre à cette question.

En ce qui concerne l'utilisation des produits de santé naturels, nous avons constaté — en particulier avec les données concernant le rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable et la vérification qu'il a effectuée en 2021 — que quelques sous-populations utilisent davantage les produits de santé naturels, en particulier les femmes. Les femmes achètent aussi de façon générale des produits de santé naturels et des produits de santé pour la famille. Il y a donc cet aspect.

Il y a aussi des remèdes traditionnels autochtones. Les gens achètent également beaucoup de produits médicinaux traditionnels.

Je dirais que le recours à la Loi de Vanessa rend le marché plus sûr pour les sous-populations qui utilisent ces produits, en particulier les femmes, comme je l'ai mentionné, ainsi que les différentes sous-populations qui ont recours à des produits médicinaux traditionnels.

J'espère avoir répondu à votre question.

La sénatrice Bernard : Avez-vous des données désagrégées pour la catégorie « femmes »?

Mme Page : Il faudrait que je vérifie si j'ai ce genre de renseignements détaillés. Je n'en ai pas présentement.

Senator Bernard: How might the measures proposed in Division 27 impact those diverse populations of women and other people?

Ms. Page: Madam Chair, I would like to ask if Mr. David Lee could join us to answer this question.

The Chair: Yes.

Mr. Lee: Senator, there are a number of Vanessa's Law powers that can be used to look at populations in a stratified way. One of the powers is to conduct further tests and monitoring of experiences, and so on. A lot of them are post-market powers. We are looking at those policies in clinical trial and environment, and looking at other jurisdictions that disaggregate. That is something the department is doing.

Here, if we see a population at risk, or one we're concerned about, we can use the Vanessa's Law powers in an order to say that we want the company to follow this out.

Regarding terms and conditions, if we're worried about a subgroup, we can have the company build experience and give us information on that.

Those are very important tools — transactionally — to understand populations, especially ones at risk. You really want to use the tools to identify those.

Senator Moodie: I would like to address my question to Ms. Page and probably to Mr. Lee; he might as well stay.

Anybody who knows me knows that I stay in the space for children, so I would like to ask my question regarding the implications for Canadian children. Specifically, are there any implications within Division 27 for health products intended for children?

Ms. Page: Mr. Lee, do you want to answer this one?

Mr. Lee: Yes. Thank you, senator. There are a few elements around which Vanessa's Law can be very important. As you know, the department is working on the regulatory side on a number of plans —

Senator Moodie: I did ask that.

Mr. Lee: Yes, thank you, senator. But again, for the terms and conditions, if there are populations at risk — for example, if there is a dosing issue, or we're not sure about the dosage form — then we can assign these very important commitments to

La sénatrice Bernard : De quelle manière les mesures proposées dans la section 27 pourraient-elles avoir une incidence sur les diverses populations de femmes et d'autres personnes?

Mme Page : Madame la présidente, j'aimerais demander à M. David Lee de se joindre à nous pour répondre à cette question.

La présidente : Oui.

M. Lee : Sénatrice, un certain nombre de pouvoirs conférés par la Loi de Vanessa peuvent être utilisés pour examiner les sous-populations. L'un de ces pouvoirs consiste à effectuer des tests supplémentaires et à surveiller les expériences, etc. Bon nombre d'entre eux sont des pouvoirs d'intervention après la mise en marché. Nous examinons les politiques dans l'environnement des essais cliniques et nous examinons ce que font d'autres pays qui ont des données désagrégées. C'est quelque chose que le ministère fait.

Ici, si nous voyons qu'une population est à risque, ou si une population nous préoccupe, nous pouvons utiliser les pouvoirs conférés par la Loi de Vanessa pour dire que nous voulons que l'entreprise suive cela.

En ce qui concerne les conditions, si un sous-groupe nous préoccupe, nous pouvons demander à l'entreprise d'acquiescer à l'expérience et de nous fournir de l'information à ce sujet.

Ce sont des outils très importants — sur le plan transactionnel — pour comprendre les populations, en particulier celles qui sont à risque. Il faut vraiment utiliser ces outils pour les définir.

La sénatrice Moodie : J'aimerais que Mme Page et probablement M. Lee répondent à ma question. M. Lee pourrait aussi bien rester à la table.

Tous les gens qui me connaissent savent que je m'intéresse particulièrement aux enfants. J'aimerais donc poser ma question sur les conséquences pour les enfants canadiens. Plus précisément, la section 27 a-t-elle des répercussions sur les produits de santé destinés aux enfants?

Mme Page : Monsieur Lee, voulez-vous répondre à la question?

M. Lee : Oui. Merci, sénatrice. Il y a quelques éléments pour lesquels la Loi de Vanessa peut être très importante. Comme vous le savez, sur le plan réglementaire, le ministère travaille à un certain nombre de plans...

La sénatrice Moodie : J'ai demandé cela.

M. Lee : Oui, merci, sénatrice. Mais encore une fois, en ce qui concerne les conditions, s'il y a des populations à risque — par exemple, s'il y a un problème lié à la posologie, ou si nous ne sommes pas sûrs de la forme posologique —, nous pouvons

have not only the monitoring, but also the appropriate labelling for that.

If there is a potential injury because of dosing, we can use the power to order a label change. We could use that when there is a prospective injury, and we know that dosing can be an important issue there.

There are a number of pieces — mechanically — that will help.

Senator Moodie: I know there is ongoing work regarding the implementation of a pediatric rule in Canada. What is the progress of the pediatric rule? It is a side issue but relevant.

Mr. Lee: My understanding, senator, is that there is a policy group working very hard on that policy. We have recently come out with putting in terms and conditions for all drugs in a recent regulatory package. My understanding is that we're working toward a future expression where you would have pediatric plans like the kind you see internationally, for example.

We are working on it.

The Chair: Let us stay on Divisions 27, 28 and 29, but I appreciate that question.

Senator Moodie: I couldn't miss the opportunity.

[Translation]

Senator Petitclerc: This is a bit of a supplementary question to the one asked by Senator McPhedran. You started to explain the whole process; I'm talking about Division 27. I'm trying to understand the process.

At what point does one decide to do a recall? Is it reactive or proactive? Is it a reaction after an accident, or an observation of what's happening on the market, based on study and assessment? Do we act more reactively to impose a labelling change?

Ms. Page: It's more reactive.

Senator Petitclerc: It's rather reactive, isn't it? I don't know if you can give me the point of clarification I'm interested in.

Ms. Page: Madam Chair, I'd like to invite Ms. Kim Godard to the table.

Ms. Godard: Thank you for the question, senator. It's a very good question. We do a little bit of everything. There is a reactive component. If there's an accident or an event we have to

remplir ces engagements très importants pour assurer non seulement une surveillance, mais aussi un étiquetage approprié.

S'il y a un risque de blessure en raison de la posologie, nous pouvons avoir recours au pouvoir d'ordonner la modification de l'étiquette. Nous pourrions y avoir recours en cas de blessure potentielle, et nous savons que la posologie peut être une question importante à cet égard.

Il y a un certain nombre d'éléments — automatiquement — qui seront utiles.

La sénatrice Moodie : Je sais que des travaux sur la mise en œuvre d'une règle pédiatrique au Canada sont en cours. Quel est l'état d'avancement de ces travaux? C'est un sujet connexe, mais pertinent.

M. Lee : Sénatrice, je crois savoir qu'un groupe de travail consacre beaucoup d'efforts à cette politique. Nous avons proposé récemment l'intégration de conditions pour tous les médicaments dans un cadre réglementaire récent. Je crois comprendre que nous travaillons à quelque chose qui nous permettrait d'avoir des plans pédiatriques comparables à ceux que l'on voit à l'échelle internationale, par exemple.

Nous y travaillons.

La présidente : Restons-en aux sections 27, 28 et 29, mais je vous remercie de cette question.

La sénatrice Moodie : Je ne pouvais pas laisser passer cette occasion.

[Français]

La sénatrice Petitclerc : C'est une question un peu complémentaire à la question de la sénatrice McPhedran. Vous avez commencé à expliquer tout le processus — on parle de la section 27. J'essaie de comprendre ce processus.

À quel moment décide-t-on d'effectuer un rappel? Est-on réactif ou proactif? Est-ce qu'on réagit à la suite d'un accident ou bien on observe ce qui se passe sur le marché et on étudie, on évalue, on agit de façon plus réactive pour imposer un changement d'étiquetage?

Mme Page : C'est plutôt réactif.

La sénatrice Petitclerc : C'est plutôt réactif, n'est-ce pas? Je ne sais pas si vous pouvez m'apporter cette petite précision qui m'intéresse.

Mme Page : Madame la présidente, j'inviterais Mme Kim Godard à la table.

Mme Godard : Merci pour la question, madame la sénatrice. C'est une très bonne question. On fait un peu de tout. Il y a un élément réactif : s'il y a un accident ou un événement sur lequel

look into, we quickly look at the context, conduct analyses and act swiftly.

There's also part of our program that allows for proactive action. We undertake specific targeted projects for categories of products, to make sure there's sampling and that we have a good overview of the market.

We also collaborate internationally. We have networks. If something happens internationally, in the United States, in Australia, and so on, those signals come to us and we research it.

Senator Petitclerc: I have a supplementary question. On this proactive aspect, if we add a category of products, do we have the means to deal with it? Do you have the tools and means to be as proactive as you would like?

I'm thinking of the quantity of products coming to us every year, especially in the natural category. Is it a challenge? Are you equipped to do all that?

Ms. Page: Yes, and it must be done. I think this sector is seeing more and more use, so we adjust priorities. We get organized. The act will let us move faster, to avoid waiting for months before pulling products from the market, because we will have the means. We will try a voluntary approach by asking the manufacturer if they are ready to do a recall. We will work with the company, and the day they decide the answer is no, but we want to act, we'll be able to pull the product from the market. It will happen more quickly, more efficiently.

Senator Petitclerc: Do you apply a precautionary principle, meaning if you think there is a risk, do you wait to be sure?

Ms. Godard: No, we really do take a precautionary approach. If we think there are risks, we see it and act swiftly. What we do, because there's a problem with resources, is triage. When something happens and there's a signal, we triage quickly and, when the risk is high, we act immediately.

Senator Petitclerc: Thank you very much.

[English]

Senator Dasko: I'm the only one asking questions of Mr. Price, so here we go. This is regarding cosmetics. Is there any testing on animals that will continue after these regulations are put into place?

Mr. Price: Thank you for that question.

on doit se pencher, on regarde rapidement le contexte, on fait des analyses et puis on agit rapidement.

Il y a aussi un aspect de notre programme qui permet d'agir de façon proactive. Nous entreprenons des projets particuliers ciblés, sur des catégories de produits, afin de nous assurer qu'il y a un échantillonnage et que nous avons un bon aperçu du marché.

On a aussi des collaborations à l'international, on a des réseaux. Si quelque chose se passe à l'international, aux États-Unis, en Australie, etc., les signaux nous parviennent et on fait des recherches relatives à cela.

La sénatrice Petitclerc : J'ai une question complémentaire. Tout cet aspect proactif, si on ajoute une catégorie de produits, est-ce qu'on a les moyens de s'en occuper? Avez-vous les outils et les moyens pour être aussi proactifs que vous le voudriez?

Je pense à la quantité de produits qui nous arrivent chaque année, surtout dans la catégorie naturelle. Est-ce que c'est un défi? Êtes-vous équipés pour faire tout cela?

Mme Page : Oui, et il va falloir le faire. Je pense que c'est un secteur qui est de plus en plus utilisé, donc la priorité est ajustée; on s'organise. La loi nous permet d'aller plus vite, de ne plus attendre des mois avant de sortir des produits du marché, parce que nous aurons l'outil et nous tenterons une approche volontaire, en demandant au fabricant s'il est prêt à faire un rappel. On travaille avec la compagnie et la journée où elle décide que c'est non, mais que nous le voulons, on peut sortir le produit du marché. Cela se fera plus rapidement, de façon plus efficace.

La sénatrice Petitclerc : Est-ce que vous appliquez un principe de précaution, c'est-à-dire si vous pensez que les risques existent, est-ce que vous attendez d'avoir des certitudes?

Mme Godard : Non, on adopte vraiment une approche de précaution. Si on pense qu'il y a des risques, on le voit et on agit rapidement. Ce qu'on fait — parce qu'il y a des problèmes de ressources —, c'est du triage. Quand quelque chose arrive et qu'il y a un signal, on effectue un triage rapidement et quand le risque est élevé, on agit tout de suite.

La sénatrice Petitclerc : Merci beaucoup.

[Traduction]

La sénatrice Dasko : Je suis la seule à poser des questions à M. Price, alors allons-y. Elles porteront sur les cosmétiques. Est-ce que des essais sur les animaux se poursuivront après la mise en place de cette réglementation?

M. Price : Je vous remercie de la question.

There could be certain scenarios — exemptions — that are provided for in the amendments that would allow that to occur. I'll run through them, just to be clear. Where products have previously been tested, they can continue to be on the market. Where data has been made publicly available, and where testing data has not been done at the behest or direction of a manufacturer or seller of a cosmetic, that information can be used by a company. There is also the case of what we call mixed-use ingredients: Where an ingredient has been tested for another purpose — for example, under another part of the Food and Drugs Act to ensure the safety of a drug — that data can be used by a cosmetic manufacturer to demonstrate the safety.

Senator Dasko: And foreign imports that have been tested on animals will not be permitted?

Mr. Price: They would not be permitted to be sold in Canada if they do not satisfy any of those exemptions; that's correct.

Senator Dasko: Okay.

It's hard not to think laterally here because I'm listening to all of the questions with respect to NHPs. Are any of the provisions that are related to NHPs relevant for cosmetics?

Mr. Price: Sorry. Are you referring to the provisions under Vanessa's Law?

Senator Dasko: Yes.

Mr. Price: I'm not as familiar with that proposal, so I'm not sure.

Senator Dasko: I'm looking for a general response or thoughts.

Ms. Page: If I may, I can provide an answer.

Right now, there are two sets of regulations. They are treated differently.

Senator Dasko: I understand that.

Ms. Page: The idea with the self-care framework I mentioned earlier is to bring the low-risk products under one set of regulations.

Senator Dasko: Right.

Ms. Page: At that point, when that is done, yes, Vanessa's Law could apply, but we're not there yet.

Il pourrait y avoir certains scénarios — des exemptions — prévus dans les modifications qui le permettraient. Je vais les mentionner pour clarifier les choses. Lorsque des produits ont déjà fait l'objet d'essais, ils peuvent demeurer sur le marché. Lorsque des données ont été rendues publiques et que, concernant les données d'expérimentation, cela n'a pas été fait à la demande du fabricant ou du vendeur d'un cosmétique, ces renseignements peuvent être utilisés par une entreprise. Il y a aussi le cas de ce que nous appelons les ingrédients à usage mixte. Lorsqu'un ingrédient a été testé à d'autres fins — par exemple, au titre d'une autre partie de la Loi sur les aliments et drogues pour garantir l'innocuité d'un médicament —, ces données peuvent être utilisées par un fabricant de cosmétiques pour démontrer son innocuité.

La sénatrice Dasko : Et les produits importés qui ont été testés sur des animaux ne seront pas autorisés?

M. Price : Il ne sera pas permis de les vendre au Canada s'ils ne satisfont pas aux conditions de l'une des exemptions. C'est exact.

La sénatrice Dasko : D'accord.

Il est difficile de ne pas penser de manière latérale ici, compte tenu de toutes les questions qui concernent les produits de santé naturels. Y a-t-il des dispositions relatives aux produits de santé naturels qui s'appliquent aux cosmétiques?

M. Price : Excusez-moi, parlez-vous des dispositions de la Loi de Vanessa?

La sénatrice Dasko : Oui.

M. Price : Puisque je ne connais pas aussi bien cette proposition, je ne suis pas sûr.

La sénatrice Dasko : Je vous demande une réponse générale ou des réflexions.

Mme Page : Si vous le permettez, je peux vous donner une réponse.

À l'heure actuelle, il existe deux ensembles de règlements. Ils sont traités différemment.

La sénatrice Dasko : Je comprends.

Mme Page : Concernant le cadre pour les produits d'autosoins que j'ai mentionné plus tôt, l'idée est de regrouper les produits à faible risque sous un ensemble de règlements.

La sénatrice Dasko : Oui.

Mme Page : À ce moment-là, lorsque cela sera fait, oui, la Loi de Vanessa pourrait s'appliquer, mais nous n'en sommes pas encore là.

Senator Dasko: Do you envision cosmetics coming under the same regime as this?

Ms. Page: Yes, it's under the self-care framework.

Senator Dasko: What about the labelling of constituents in the products? Are labelling requirements being considered with respect to cosmetics?

Mr. Price: Do you mean in terms of whether a product has been tested on animals?

Senator Dasko: No, I'm just referring to general ingredient labelling requirements.

Mr. Price: Yes, absolutely. In fact, we have a proposal right now in the *Canada Gazette*, Part I, to more clearly identify the ingredients in cosmetic products in order to align ourselves with other major jurisdictions, such as the European Union.

Senator Dasko: Thank you.

The Chair: Senator Moodie, I will give you back one minute because I took it from you, and I want to be fair.

Senator Moodie: This question is on Division 27. What financial impacts could expanding the definition of "therapeutic products" to include "natural health products" have on the Canadian consumer? What's the cost of this?

Ms. Page: I would ask Mr. David Lee to return to the table, and perhaps complement my answer. There should not be any additional cost because we're not changing the regulation to put a product on the market. What we're doing is applying it to the post-market. For non-compliant companies, we would use the Vanessa's Law tools, so it shouldn't change the cost of the product.

Senator Moodie: What additional resources will be required to enforce an expanded definition of "therapeutic products"?

Mr. Lee: Senator, as my colleague just mentioned, the tools are, largely, going to make it more efficient to do something like a recall and to have the discipline. The fines and penalties are a much greater incentive for cooperation. It should expedite on the whole.

Senator Moodie: So you're not expecting any —

The Chair: Thank you, Senator Moodie. I am sorry; we must bring this panel to an end.

La sénatrice Dasko : Envisagez-vous que les cosmétiques soient soumis au même régime?

Mme Page : Oui, c'est dans le cadre pour les produits d'autosoins.

La sénatrice Dasko : Qu'en est-il de l'étiquetage des composants des produits? Des exigences en matière d'étiquetage sont-elles envisagées pour les cosmétiques?

M. Price : Pour ce qui est d'indiquer si un produit a été testé sur des animaux?

La sénatrice Dasko : Non, je parle simplement des exigences relatives à l'étiquetage des ingrédients en général.

M. Price : Oui, absolument. En fait, nous avons actuellement une proposition dans la partie I de la *Gazette du Canada*. Il s'agit d'indiquer plus clairement les ingrédients qui composent les produits cosmétiques afin de suivre ce qu'ont fait d'autres grands pays, comme ceux de l'Union européenne.

La sénatrice Dasko : Merci.

La présidente : Sénatrice Moodie, je vous redonne une minute parce que je vous l'ai prise et je veux être juste.

La sénatrice Moodie : Ma question porte sur la section 27. Quelles répercussions financières l'élargissement de la définition de « produits thérapeutiques » pour y inclure « produits de santé naturels » pourrait-il avoir sur le consommateur canadien? Quel est le coût de cette mesure?

Mme Page : Je demanderais à M. David Lee de revenir à la table et peut-être d'ajouter des éléments à ma réponse. Il ne devrait pas y avoir de coût supplémentaire parce que nous ne modifions pas la réglementation pour mettre un produit sur le marché. L'idée, c'est que cela s'applique après la mise sur le marché. Pour les entreprises fautives, nous utiliserons les outils offerts dans le cadre de la Loi de Vanessa. Cela ne devrait donc pas changer le coût du produit.

La sénatrice Moodie : Quelles ressources supplémentaires seront nécessaires pour appliquer une définition élargie de « produits thérapeutiques »?

M. Lee : Sénatrice, comme ma collègue vient de le mentionner, les outils vont, en grande partie, rendre les processus de rappel et de prise de sanctions plus efficaces. Les amendes et les pénalités incitent davantage à la coopération. Cela devrait accélérer les choses dans l'ensemble.

La sénatrice Moodie : Vous ne vous attendez donc pas à...

La présidente : Merci, sénatrice Moodie. Je suis désolée, mais nous devons mettre fin à cette première partie de la réunion.

Thank you very much, witnesses, for your testimony and your time. You have enriched our discussion enormously.

We will now proceed to our second panel on Divisions 16, 17, 18 and 19, which deal with amendments to the Immigration and Refugee Protection Act, the College of Immigration and Citizenship Consultants Act and the Citizenship Act.

For our second panel, we welcome officials from Immigration, Refugees and Citizenship Canada: David Chan, Acting Director, Asylum Policy, Performance and Governance Division; Michelle Mascoll, Director General, Resettlement Policy Branch; Peter Christensen, Assistant Director, Social and Discretionary Policy and Programs; and Uyen Hoang, Senior Director, Legislation and Program Policy.

Thank you for being with us today, and for sharing your time and perspectives with us. I will now invite the officials to provide brief opening remarks on the divisions you are speaking to. Mr. Chan will be delivering opening remarks on Division 16; followed by Ms. Mascoll on Division 17; followed by Mr. Christensen on Division 18; and Ms. Hoang on Division 19. You will have three minutes each for your remarks.

David Chan, Acting Director, Asylum Policy, Performance and Governance Division, Immigration, Refugees and Citizenship Canada: Good afternoon. My name is David Chan, and I'm the Director of Asylum Policy at Immigration, Refugees and Citizenship Canada, or IRCC. My colleagues and I are here to discuss the measures our department has put forward in the budget implementation act.

We will each speak very briefly to outline the four immigration-related measures before you. On Division 16, I will start.

These proposed amendments will help create a statutory framework for online asylum claim applications that are made in Canada — affecting inland claims only, and not part of entry claims. Further use of IRCC's online portal will reduce processing times compared to paper forms; contribute to timely decision making; and provide claimants with simplified, 24-7 case tracking.

The goal is to regularize online asylum claim applications in a way that preserves program integrity, while allowing for a more nimble asylum intake process in the post-pandemic environment. Amendments will allow IRCC to make permanent measures — that had been adopted during the pandemic related to online applications — by ensuring that authorities are in place for the

Je vous remercie beaucoup, mesdames et messieurs, de vos témoignages et du temps que vous nous avez accordé. Vous avez énormément enrichi notre discussion.

Nous allons maintenant passer à la deuxième partie. Il sera question des sections 16, 17, 18 et 19, qui portent sur des modifications à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, à la Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté et à la Loi sur la citoyenneté.

Nous accueillons des représentants d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : M. David Chan, directeur par intérim de la Division des politiques, du rendement et de la gouvernance d'asile; Mme Michelle Mascoll, directrice générale de la Direction générale des politiques de réinstallation; M. Peter Christensen, directeur adjoint de Politique et programmes sociaux et discrétionnaires; et Mme Uyen Hoang, directrice principale de la législation et de la politique du programme.

Je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui, de nous accorder une partie de votre temps et de nous faire connaître vos points de vue. Je vais maintenant inviter les fonctionnaires à faire de brèves déclarations préliminaires sur les sections dont ils parleront. M. Chan parlera de la section 16, Mme Mascoll, de la section 17, M. Christensen, de la section 18 et Mme Hoang, de la section 19. Vous disposez de trois minutes chacun.

David Chan, directeur par intérim, Division des politiques, du rendement et de la gouvernance d'asile, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Bonjour. Je m'appelle David Chan et je suis directeur de la Division des politiques, du rendement et de la gouvernance d'asile à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC. Mes collègues et moi-même sommes ici pour discuter des mesures proposées par notre ministère dans la loi d'exécution du budget.

Nous prendrons chacun la parole très brièvement pour présenter les quatre mesures relatives à l'immigration qui vous ont été soumises. Je commencerai par la section 16.

Les modifications proposées contribueront à créer un cadre législatif pour les demandes d'asile en ligne présentées au Canada. Elles ne concernent que les demandes d'asile présentées dans un bureau intérieur, et non les demandes présentées au point d'entrée. L'utilisation accrue du portail en ligne d'IRCC permettra de réduire les délais de traitement par rapport aux formulaires papier, de contribuer à une prise de décision rapide et d'offrir aux demandeurs d'asile un suivi simplifié de leur dossier, et ce, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

L'objectif est de régulariser les demandes d'asile en ligne de manière à préserver l'intégrité du programme tout en favorisant un processus de réception des demandes d'asile plus souple dans l'environnement postpandémique. Les modifications permettront à IRCC de rendre permanentes les mesures qui avaient été adoptées pendant la pandémie pour les demandes en ligne,

minister to specify the documents and information that must be provided as part of a claimant's online application.

Amendments will also reinforce the requirement that claims for refugee protection in Canada are only considered to be made after the claimant appears in person before an officer. This will ensure that the legal framework reflects both the requirement for online submissions, as well as the requirement for claimants to meet with an officer in person as part of the process.

The in-person requirement provides individuals with an opportunity to formalize their claim following an online submission. It ensures that the requirements and implications of making a claim are well understood, including through the use of an interpreter if necessary. It also helps safeguard program integrity by ensuring that the claimant is in Canada, that required biometrics are collected and that conditional removal orders can be issued and explained to the claimant.

Together, these changes will ensure clear requirements for claimants making online asylum applications, allow asylum system delivery partners to specify what is required — as well as when it is required and through what means — and lead to a more straightforward approach to intake for inland claims.

The Chair: Thank you. Ms. Mascoll, the floor is yours.

Michelle N. Mascoll, Director General, Resettlement Policy Branch, Immigration, Refugees and Citizenship Canada: Good afternoon. My name is Michelle Mascoll, and I'm the Director General of Resettlement Policy at IRCC.

With regard to Division 17, the Private Sponsorship of Refugees program allows groups of Canadians and permanent residents to identify eligible refugees for resettlement to Canada. Once they arrive, sponsor groups provide settlement and income support to their sponsored refugee family.

Section 87.3 of the Immigration and Refugee Protection Act currently allows the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship to issue special instructions regarding the processing of certain permanent resident applications and requests. Through Division 17 of the budget implementation act, we are seeking to clarify that these authorities also apply to applications under the Private Sponsorship of Refugees program.

en veillant à ce que le ministre ait les pouvoirs nécessaires pour préciser les documents et les renseignements qui doivent être fournis dans le cadre de la demande en ligne d'un demandeur d'asile.

Les modifications renforceront également l'exigence selon laquelle une demande d'asile au Canada n'est considérée comme ayant été présentée que lorsque le demandeur se présente en personne devant un agent. Ainsi, le cadre juridique reflétera à la fois l'obligation de présenter sa demande en ligne et l'obligation pour les demandeurs de rencontrer un agent en personne dans le cadre du processus.

L'exigence d'une rencontre en personne permet aux demandeurs d'officialiser leur demande après l'avoir présentée en ligne. Elle permet ainsi de s'assurer que les exigences et les répercussions liées à la présentation d'une demande sont bien comprises, notamment par l'entremise d'un interprète au besoin. Elle contribue également à préserver l'intégrité du programme en garantissant que le demandeur se trouve au Canada, que les données biométriques requises sont collectées et que les mesures de renvoi conditionnelles peuvent être émises et expliquées au demandeur.

Pris ensemble, ces changements fourniront des exigences claires aux demandeurs qui présentent une demande d'asile en ligne, ils permettront aux partenaires du système d'octroi d'asile de préciser les preuves exigées — ainsi que le moment et la façon de les fournir — et ils favoriseront l'adoption d'une approche plus directe pour la réception des demandes d'asile présentées dans un bureau intérieur.

La présidente : Je vous remercie. Madame Mascoll, vous avez la parole.

Michelle N. Mascoll, directrice générale, Direction générale des politiques de réinstallation, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Bonjour. Je m'appelle Michelle Mascoll et je suis directrice générale de la direction générale des politiques de réinstallation à IRCC.

En ce qui concerne la section 17, le Programme de parrainage privé de réfugiés permet à des groupes de Canadiens et de résidents permanents d'identifier des réfugiés admissibles en vue de leur réinstallation au Canada. Une fois les réfugiés arrivés, les groupes de parrainage fournissent un soutien à la réinstallation et au revenu aux familles de réfugiés qu'ils parrainent.

L'article 87.3 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés permet actuellement au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté de donner des instructions spéciales au sujet du traitement de certaines demandes de résidence permanente. Par l'entremise de la section 17 et de la loi d'exécution du budget, nous cherchons à préciser que ces pouvoirs s'appliquent également aux demandes présentées dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés.

This would provide the minister with the ability to manage inventory; address large and growing backlogs; and reduce processing times. It would also, in the longer term, bring the number of applications in line with the admission targets outlined in the Immigration Levels Plan.

Thank you.

The Chair: Thank you. Mr. Christensen, the floor is yours.

Peter Christensen, Assistant Director, Social and Discretionary Policy and Programs, Immigration, Refugees and Citizenship Canada: Good afternoon. My name is Peter Christensen, and I'm the Assistant Director in the Social and Humanitarian Immigration Policy and Programs Branch at IRCC.

For Division 18, we are proposing amendments to the College of Immigration and Citizenship Consultants Act to further strengthen the regime governing the provision of immigration and citizenship advice and representation for consideration.

The College of Immigration and Citizenship Consultants Act establishes a statutory framework for the College of Immigration and Citizenship Consultants to regulate the immigration and citizenship consultants profession in Canada. The act took effect in 2019, with the college opening as a regulator in November 2021.

Both IRCC and the College of Immigration and Citizenship Consultants have noted areas where the legislation could be strengthened, such as the college's complaints and discipline processes; immunity against proceedings for damages for directors, employees, agents and mandataries of the college; the college's ability to enter into information-sharing agreements or arrangements; and the college's ability to make bylaws in areas pertaining to its operations. These changes will enable the college to more effectively govern its licensees to the highest professional standards.

[*Translation*]

In Division 18, we propose amendments to the College of Immigration and Citizenship Consultants Act to strengthen the system governing the provision of immigration and citizenship advice and representation.

The College of Immigration and Citizenship Consultants Act establishes a legislative framework for the College of Immigration and Citizenship Consultants to regulate the

Cela permettrait au ministre de gérer le volume des demandes, de traiter les arriérés importants et croissants et de réduire les délais de traitement. À plus long terme, cela permettrait également de faire correspondre le nombre de demandes aux objectifs d'admission définis dans le Plan des niveaux d'immigration.

Je vous remercie.

La présidente : Je vous remercie. Monsieur Christensen, vous avez la parole.

Peter Christensen, directeur adjoint, Politique et programmes sociaux et discrétionnaires, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Bonjour. Je m'appelle Peter Christensen et je suis directeur adjoint, Politique et programmes sociaux et discrétionnaires à IRCC.

Pour la section 18, nous proposons, à des fins d'examen, des modifications à la Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté, afin de renforcer le régime qui régit les services de conseils et de représentation en matière d'immigration et de citoyenneté.

La Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté établit un cadre juridique pour le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté, afin de réglementer la profession de consultant en immigration et en citoyenneté au Canada. La loi est entrée en vigueur en 2019, et le collège a commencé à exercer ses fonctions de réglementation en novembre 2021.

IRCC et le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté ont tous deux cerné des domaines dans lesquels la loi pourrait être renforcée, tels que les processus de plaintes et de discipline du collège, l'immunité contre les poursuites en dommages-intérêts pour les administrateurs, les employés, les agents et les mandataires du collège, la capacité du collège à conclure des accords ou des ententes de partage de renseignements et la capacité du collège à adopter des règlements administratifs dans des domaines liés à ses activités. Ces changements permettront au collège de régir plus efficacement ses titulaires de licences selon les normes professionnelles les plus élevées.

[*Français*]

Pour la section 18, nous proposons des modifications à la Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté, pour renforcer les systèmes régissant la prestation de conseils et de représentation en matière d'immigration et de citoyenneté.

La Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté établit un cadre législatif pour le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté afin de réglementer

profession of immigration and citizenship consultant in Canada. The act came into force in 2019, and the college opened its doors as a regulator in November 2021.

Immigration, Refugees and Citizenship Canada and the College of Immigration and Citizenship Consultants both identified areas where legislation could be reinforced, specifically the college's complaint and disciplinary process; the scope of immunity granted to the college's directors, employees and mandataries in terms of liability for damages; the power of the college to conclude agreements or arrangements to share information; and the college's power to pass by-laws in the areas related to its activities.

These changes will allow the college to govern its licensees more effectively, according to the highest professional standards.

Thank you.

[English]

Uyen Hoang, Senior Director, Legislation and Program Policy, Immigration, Refugees and Citizenship Canada: Good afternoon. My name is Uyen Hoang, and I'm the Senior Director for Citizenship Legislation and Program Policy at IRCC. I am here today to summarize the proposed legislative changes to the Citizenship Act to modernize the Citizenship program.

Unlike immigration programs, the Citizenship program has limited authorities to operate electronically, leaving us reliant on paper-based and manual processing. The Citizenship program is also the only federal program that screens clients for criminality using name-based searches instead of biometrics.

The proposed legislative amendments will address these gaps so that we can build a world-class program that delivers a vastly improved client service.

The amendments to the Citizenship Act would enable electronic administration of the Citizenship program; automated and machine-assisted processing; and collection and use of biometric information.

The proposed amendments are intended to enable the Citizenship program to make faster decisions on applications, better meet the needs of clients and respond to the growing demand for citizenship.

Thank you. I would be pleased to answer your questions now.

la profession de consultant en immigration et en citoyenneté au Canada. La loi est entrée en vigueur en 2019 et le collège a ouvert ses portes en novembre 2021 comme régulateur.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté ont tous deux relevé des domaines où la législation pourrait être renforcée, notamment les processus de plaintes et de discipline du collège, la portée de l'immunité en matière de responsabilité pour dommages-intérêts pour les directeurs, employés et mandataires du collège, le pouvoir du collège de conclure des accords ou ententes d'échange de renseignements et le pouvoir du collège de prendre des règlements administratifs dans les domaines liés à ses activités.

Ces changements permettront au collège de gouverner plus efficacement ses titulaires de permis selon les normes professionnelles les plus élevées.

Merci.

[Traduction]

Uyen Hoang, directrice principale, Législation et de la politique du programme, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Bonjour. Je m'appelle Uyen Hoang et je suis directrice principale, Législation et de la politique du programme à IRCC. Je suis ici aujourd'hui pour résumer les modifications législatives proposées à la Loi sur la citoyenneté, afin de moderniser le Programme de citoyenneté.

Contrairement aux programmes d'immigration, le Programme de citoyenneté ne dispose que de pouvoirs limités pour fonctionner par voie électronique, ce qui nous rend tributaires d'un traitement manuel sur papier. Le Programme de citoyenneté est également le seul programme fédéral qui vérifie les antécédents judiciaires des clients en utilisant des recherches fondées sur le nom plutôt que sur des données biométriques.

Les modifications législatives proposées combleront ces lacunes afin que nous puissions mettre en place un programme de calibre mondial qui offre un service à la clientèle nettement amélioré.

Les modifications apportées à la Loi sur la citoyenneté permettraient l'administration électronique du Programme de citoyenneté, le traitement automatisé et assisté par ordinateur, ainsi que la collecte et l'utilisation de données biométriques.

Les modifications proposées visent à permettre au Programme de citoyenneté d'accélérer la prise de décisions relatives aux demandes, de mieux répondre aux besoins des clients et de traiter le nombre croissant de demandes de citoyenneté.

Je vous remercie. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

The Chair: Thank you very much. You were remarkably efficient in your time. That's a lot for this committee. I am sure there will be many questions. Colleagues, I'm going to have to monitor the time very carefully. Our first question goes to Deputy Chair Cordy.

Senator Cordy: I think you all get a gold star from the chair today. I would like to ask my questions about the Private Sponsorship of Refugees program, Ms. Mascoll.

In relation to the Syrian refugees who came over a few years ago, I thought it was very successful in Nova Scotia. There were church groups, service groups and individuals involved. When you have agencies or groups of people coming together, you tend to raise money within the community. More importantly, you can follow up with the family to see if they need anything, or if they have questions.

How successful was it? I'll speak specifically about the Syrian refugees, but perhaps you could include other programs similar to this that have taken place, as well as the success or concerns that we should be looking at so that it continues.

Ms. Mascoll: Operation Syrian Refugees, from a private sponsorship angle, was incredibly successful. It was amazing to see communities and Canadians rally together to support it through private sponsorship.

This program is one of our successful programs. Through Division 17, we're looking to manage applications and take in a few so that the wait times are a lot shorter for refugee applicants.

Right now, because there is no intake cap, it does contribute to the growing backlog. With the ability to control and limit the applications that we receive, we'll bring it in line with the levels planned. That will help create more stability and more predictability for sponsors and refugees alike in terms of processing timelines.

Senator Cordy: How will you do that?

Ms. Mascoll: The first step — through the budget implementation act — is to receive the authority to do so. Once we have that authority, we're going to work closely with stakeholders to develop strategies that will allow us to manage the application intake. The first step is receiving the authority. Then, we will work closely to determine the best approach for it; that is to come.

La présidente : Je vous remercie beaucoup. Vous avez utilisé votre temps de manière très efficace. C'est important pour notre comité. Je suis certaine que les sénateurs auront de nombreuses questions à vous poser. Chers collègues, je vais devoir surveiller le temps de très près. La vice-présidente du comité, la sénatrice Cordy, a la parole pour la première série de questions.

La sénatrice Cordy : Je pense que vous recevez tous une note parfaite de la présidente aujourd'hui. Madame Mascoll, j'aimerais vous poser mes questions sur le Programme de parrainage privé de réfugiés.

Je pense que ce programme a été très efficace dans le cas des réfugiés syriens qui sont arrivés en Nouvelle-Écosse il y a quelques années. Des groupes religieux, des groupes d'entraide et des particuliers y ont participé. Lorsque des organismes ou des groupes de personnes travaillent ensemble, ils ont tendance à collecter des fonds dans la collectivité. Plus important encore, on peut assurer un suivi auprès des familles pour vérifier si elles ont besoin de quelque chose ou si elles ont des questions.

Dans quelle mesure ce programme a-t-il donné les résultats escomptés? Je parlerai plus précisément des réfugiés syriens, mais vous pourriez peut-être mentionner d'autres programmes comparables qui ont été mis en place, ainsi que les points forts ou les problèmes dont nous devrions tenir compte pour que ces programmes puissent poursuivre leurs activités.

Mme Mascoll : L'Opération visant les réfugiés syriens, du point de vue du parrainage privé, a connu un franc succès. C'était formidable de voir les collectivités et les Canadiens se mobiliser pour soutenir cette initiative par l'entremise du parrainage privé.

Ce programme est l'une de nos réussites. Par l'entremise de la section 17, nous cherchons à gérer les demandes et en traiter quelques-unes, afin que les délais d'attente soient beaucoup plus courts pour les demandeurs d'asile.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de limite au nombre de demandes reçues et cela contribue à accroître l'arriéré. Si nous avons la possibilité de contrôler et de limiter le nombre de demandes que nous recevons, nous pourrions respecter les niveaux prévus. Cela contribuerait à créer une plus grande stabilité et une plus grande prévisibilité dans les délais de traitement pour les parrains et les réfugiés.

La sénatrice Cordy : Comment allez-vous procéder?

Mme Mascoll : La première étape — par l'entremise de la loi d'exécution du budget — consiste à recevoir l'autorisation de faire cela. Une fois que nous aurons obtenu cette autorisation, nous travaillerons en étroite collaboration avec les parties intéressées pour élaborer des stratégies qui nous permettront de gérer la réception des demandes. La première étape consiste donc à recevoir les autorisations nécessaires. Ensuite, nous

Senator Cordy: You're absolutely right; the frustrations were due to the wait times — waiting in another country to come over. That's really good news to hear.

My next question is related to the College of Immigration and Citizenship Consultants. With the change in the law, it says that a report will be submitted to the minister on the college's activities. Who will read these reports when they are submitted? If you're writing a report, you want follow-up — whether it's good or bad. What do you see the follow-up being?

Mr. Christensen: Thank you for the questions, senator. The college is required to submit a report on an annual basis covering the preceding fiscal year. That report is submitted to the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship who then tables that report in Parliament. There will be that level of oversight through the report being tabled in Parliament.

Senator Cordy: It will be public, which is really good, but will anybody within the department say, "This has to be changed and that has to be changed" or "Could you tweak this or that?"

Mr. Christensen: Having been involved in receiving — both under the college and, prior to the college, under the previous regulator which was the Immigration Consultants of Canada Regulatory Council, or ICCRC — they were submitting annual reports to the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship. I can confirm that within the department, those reports are read, looked at and analyzed — and, depending on the nature of what is in the report, conclusions are potentially drawn. I can confirm that they are looked at.

Senator Cordy: Who initially develops the programs? Is it the college or the department?

Mr. Christensen: Sorry, which programs are you referring to?

Senator Cordy: The programs for the College of Immigration and Citizenship Consultants.

Mr. Christensen: The college has the authority to regulate immigration and citizenship consultants under both the Immigration and Refugee Protection Act and the Citizenship Act. The college acts as an arm's-length regulator, so the college regulates its members, and the members provide immigration and citizenship advice and representation for both the Immigration and Refugee Protection Act and the Citizenship Act. IRCC also has a degree of oversight over the college through things like receiving the annual report, but IRCC has

travaillerons en étroite collaboration pour déterminer la meilleure approche à adopter. Tout cela reste à venir.

La sénatrice Cordy : Vous avez tout à fait raison, c'est-à-dire que les frustrations étaient attribuables aux délais d'attente, car il fallait attendre dans un autre pays pour venir ici. C'est donc une très bonne nouvelle.

Mon autre question concerne le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté. Dans les modifications apportées à la loi, on indique qu'un rapport sur les activités du collège sera soumis au ministre. Qui lira ces rapports lorsqu'ils seront soumis? Lorsqu'on rédige un rapport, on souhaite qu'il y ait un suivi, qu'il soit positif ou négatif. Comment envisagez-vous ce suivi?

M. Christensen : Je vous remercie de vos questions, sénatrice. Le collège est tenu de soumettre un rapport annuel pour l'exercice financier précédent. Ce rapport est soumis au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, qui le dépose ensuite au Parlement. Ce niveau de surveillance sera donc assuré par le dépôt du rapport au Parlement.

La sénatrice Cordy : Le rapport sera public, ce qui est une très bonne chose, mais est-ce que quelqu'un au sein du ministère sera responsable de vous communiquer les changements à apporter ou les choses à modifier?

M. Christensen : J'ai déjà participé à la réception pour le compte du collège et, avant le collège, pour l'organisme de réglementation précédent, c'est-à-dire le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada, ou CRCIC, et des rapports annuels étaient soumis au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté. Je peux donc confirmer qu'au sein du ministère, ces rapports sont lus, examinés et analysés et, en fonction de la nature du contenu du rapport, des conclusions peuvent être tirées. Je peux confirmer qu'ils font l'objet d'un examen.

La sénatrice Cordy : Qui élabore les programmes à l'origine? Est-ce le collège ou le ministère?

M. Christensen : Je suis désolé, mais de quels programmes parlez-vous?

La sénatrice Cordy : Je parle des programmes du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté.

M. Christensen : Le collège a le pouvoir de réglementer les consultants en immigration et en citoyenneté en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et de la Loi sur la citoyenneté. Le collège agit à titre d'organisme de réglementation indépendant, c'est-à-dire qu'il réglemente ses membres, qui eux-mêmes fournissent des conseils et des services de représentation en matière d'immigration et de citoyenneté dans le cadre de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et de la Loi sur la citoyenneté. IRCC exerce également

additional oversight powers under the College of Immigration and Citizenship Consultants Act.

Senator Cordy: Thank you.

Senator Seidman: Thank you very much for your presentations. My questions are about Division 19, so perhaps you can answer my questions, Ms. Hoang.

The briefing note that we've received from the department talks about the ability to electronically administer and enforce the Citizenship program, including the use of automation and machine-assisted decision making. My understanding is that these new authorities indicate that the program can leverage technology and artificial intelligence, or AI, to improve client service, specifically around applications that are low risk and routine.

How would you define "low risk" and "routine," and what kind of automation tools are used? What are the potential unintended consequences? We all know that there can be serious unintended consequences when using automation or AI.

Ms. Hoang: Thank you for the questions, senator. To answer your question about how we define "low risk," the Citizenship program has a high approval rate. It is a program where it's very facilitative. Most applicants who apply meet the requirements to become new citizens.

We are trying to give ourselves the authority to leverage technology in order to facilitate the processing of those applications much faster than we do today. As I mentioned in my opening remarks, unlike the immigration programs, we are the only program within IRCC that doesn't have the ability to leverage technology the same way that other programs do.

With the new technology, we will be able to leverage automation for the electronic administration of the program. In regard to what it means and to provide you with an example, one of the key capabilities that we will look to use is the tools that enable us to triage applications better.

Right now, this is a very manual and paper-based process. We would like to apply tools that will help us sort the applications into different categories, and send them to the appropriate officers with the specific areas of expertise required to process those applications based on the level of scrutiny that is required.

un certain niveau de surveillance sur le collège, par exemple en recevant son rapport annuel, mais IRCC dispose de pouvoirs de surveillance supplémentaires en vertu de la Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie.

La sénatrice Seidman : Je vous remercie beaucoup de vos déclarations préliminaires. Mes questions portent sur la section 19, et vous pourriez peut-être y répondre, madame Hoang.

La note d'information que nous avons reçue du ministère parle de la capacité d'administrer et d'exécuter le Programme de citoyenneté par voie électronique, y compris par le recours à l'automatisation et la prise de décision assistée par ordinateur. Si je comprends bien, ces nouveaux pouvoirs signifient que le programme peut tirer parti de la technologie et de l'intelligence artificielle pour améliorer le service à la clientèle, plus précisément en ce qui concerne les demandes à faible risque et les demandes ordinaires.

Comment définiriez-vous les qualificatifs « à faible risque » et « ordinaires », et quels types d'outils d'automatisation sont utilisés? Quelles sont les conséquences involontaires potentielles? Nous savons tous que l'utilisation de l'automatisation ou de l'intelligence artificielle peut entraîner de graves conséquences involontaires.

Mme Hoang : Je vous remercie de vos questions, sénatrice. Pour répondre à votre question sur la définition du qualificatif « à faible risque », je dois préciser que le Programme de citoyenneté a un taux d'approbation élevé. Il s'agit d'un programme qui facilite grandement les choses. La plupart des demandeurs remplissent les conditions requises pour devenir de nouveaux citoyens.

Nous tentons de nous donner les moyens de tirer parti de la technologie pour accélérer grandement le traitement de ces demandes. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, contrairement aux programmes d'immigration, nous sommes le seul programme, au sein d'IRCC, qui n'a pas la capacité de tirer parti de la technologie de la même manière que les autres programmes.

Grâce aux nouvelles technologies, nous pourrions tirer parti de l'automatisation pour l'administration électronique du programme. Pour vous expliquer ce que cela signifie et pour vous donner un exemple, nous souhaitons notamment utiliser des outils qui nous permettraient de mieux trier les demandes.

Pour le moment, il s'agit d'un processus très manuel qui est fondé sur le papier. Nous aimerions utiliser des outils qui nous aideraient à trier les demandes en différentes catégories et à les envoyer aux agents qui ont les compétences requises dans les domaines d'expertise pertinents pour traiter ces demandes en fonction du niveau d'examen exigé.

As with all automation, there are concerns with respect to privacy, bias and accuracy in terms of how we do things. The department has a long-standing reputation of being able to collect personal information, including biometrics, and to safeguard those appropriately.

Once we have the authorities, we will proceed very cautiously and incrementally to ensure that we identify any bias in the system as we move along, and address any issues that come forward. It is not new in terms of what we are trying to do. The other immigration programs have been doing this for a long time now, so we will have a lot of experience and lessons learned from those programs that we can apply in our case.

Senator Seidman: Thank you.

Senator Osler: I'm going to follow up on the technology question asked by Senator Seidman.

Ms. Hoang, could you please clarify the biometric information that will be collected, such as fingerprints, digital photos and any other biometrics? And what steps, processes and procedures will be put into place to ensure the privacy, security and protection of the information that is collected?

Ms. Hoang: Thank you for the questions.

Currently, we screen applicants using a name-based approach; we send names and dates of birth — biodata more or less — to the RCMP to do their criminal screening. Moving forward, we are seeking the authorities to collect fingerprints to allow us to conduct identity management in a more efficient and effective manner, and to do our criminal screening.

In terms of the process that would be put in place, again, we will very much leverage the lessons learned and the experiences of our immigration programs. They have been doing this for a while now. It's not something new that we're going to be undertaking as a department.

We will follow all policy and privacy directions that have been put forward in terms of how we safeguard the program. We don't expect to encounter major challenges in terms of how we can implement this program.

Senator Osler: I would like a quick clarification: Am I to understand that there will be no digital photos — the information that will be submitted includes text and fingerprints, but not photos?

Comme pour toute automatisation, la façon dont nous procédons suscite des préoccupations en matière de respect de la vie privée, de partialité et de précision. Le ministère a depuis longtemps la réputation d'être en mesure de collecter des renseignements personnels, y compris des données biométriques, tout en les protégeant de manière appropriée.

Une fois que nous aurons obtenu les autorisations nécessaires, nous procéderons de manière prudente et progressive pour nous assurer de cerner toute partialité dans le système au fil de nos progrès et nous tenterons de résoudre tout problème qui se présentera. Ce que nous tentons de faire n'est pas nouveau. Les autres programmes d'immigration le font depuis longtemps, et nous pourrions donc profiter de l'expérience de ces programmes et en tirer des leçons que nous pourrions appliquer à notre travail.

La sénatrice Seidman : Je vous remercie.

La sénatrice Osler : J'aimerais donner suite à la question sur la technologie qu'a posée la sénatrice Seidman.

Madame Hoang, pourriez-vous nous donner plus de précisions sur les renseignements biométriques qui seront collectés, telles que les empreintes digitales, les photos numériques et toute autre donnée biométrique? Et quels processus, étapes et procédures seront mis en place pour garantir la confidentialité, la sécurité et la protection des renseignements collectés?

Mme Hoang : Je vous remercie de vos questions.

Actuellement, nous vérifions les antécédents des demandeurs en utilisant une approche fondée sur le nom. Nous envoyons donc les noms et les dates de naissance — plus ou moins des données biométriques — à la GRC pour qu'elle procède à la vérification des antécédents judiciaires. À l'avenir, nous souhaitons obtenir l'autorisation de collecter des empreintes digitales, afin de pouvoir gérer l'identité de manière plus efficace et de procéder nous-mêmes à la vérification des antécédents judiciaires.

En ce qui concerne le processus à mettre en place, nous nous appuyerons certainement sur les leçons tirées et l'expérience de nos programmes d'immigration, qui font cela depuis un certain temps. Notre ministère n'entreprend rien de nouveau.

Nous suivons toutes les directives qui régissent la sécurité et la protection des renseignements personnels qui ont été formulées. Nous ne nous attendons pas à éprouver des difficultés majeures dans la mise en œuvre de ce programme.

La sénatrice Osler : Je voudrais qu'on m'éclaire rapidement. Est-ce que ça signifie qu'il n'y aura pas de photos numériques — que l'information communiquée comprendra texte et empreintes digitales, mais aucune photo?

Ms. Hoang: Sorry, yes, it includes photos as well. Digital photos will be collected, but we also collect photos right now. Moving forward, we will be collecting digital photos.

Senator Osler: Thank you.

Senator Kutcher: Thank you very much to you all for being with us. My question will be for Mr. Christensen. It's a slight tangent on the issue of the College of Immigration and Citizenship Consultants.

My office has had numerous concerns brought to us recently by students from abroad regarding fraudulent acceptance into Canadian post-secondary institutions — where they were issued student visas, and then they arrived to find out that the institution into which they were accepted had not accepted them. They are left trying to find another institution or find other work, or they disappear.

This is all done by educational consultants. The College of Immigration and Citizenship Consultants is a really good idea. Is IRCC aware of this problem with the students, student visas and educational consultants? Have you looked into it? Do you have any plans to regulate educational consultants?

Mr. Christensen: Thanks very much for your questions, senator.

The specific issue you're speaking about is certainly something that I am aware of. It's not something that I have direct interaction with, so I can't speak about what is exactly happening within IRCC more broadly. I can definitely indicate it's something that people are well aware of.

With regard to the College of Immigration and Citizenship Consultants, the college's mandate extends to the activities of immigration and citizenship consultants which arise from the Immigration and Refugee Protection Act and from the Citizenship Act. They regulate the provision of advice and representation, including for study permit applications.

The college also does the following: In situations where an immigration consultant is also involved in, let's say, providing education or labour recruitment services, they require — in their code of conduct — the licensee of the college to disclose to the client that they are providing those services. They require that they obey all applicable laws that pertain to recruitment, and they require that they don't take a fee from the client for those recruitment services.

At this point, we're not contemplating having the college expand into regulating areas like education recruitment because it's provincial jurisdiction, and the college's authority is limited

Mme Hoang : Je suis désolée. Il y aura également des photos. Nous rassemblerons des photos numériques, mais, actuellement, elles sont argentiques. Dorénavant, elles seront numériques.

La sénatrice Osler : Merci.

Le sénateur Kutcher : Merci à vous tous d'être avec nous. Monsieur Christensen, ma question s'écartera un peu du sujet du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté.

Mon bureau, récemment, a été mis au courant de nombreux problèmes par des étudiants de l'étranger concernant l'acceptation frauduleuse d'étudiants dans des établissements postsecondaires — où on avait émis pour eux des visas d'étudiants. À leur arrivée, ils ont découvert que l'établissement dans lequel ils se croyaient acceptés ne les avait pas acceptés. Ils se retrouvent à devoir chercher un autre établissement ou un autre travail ou, encore, ils disparaissent.

Tout ça est le fait de conseillers pédagogiques. La création du collège est vraiment une bonne idée. Le ministère, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, est-il au courant de ce problème chez les étudiants, les conseillers et en ce qui concerne les visas? Avez-vous fait enquête? Prévoyez-vous de réglementer les conseillers pédagogiques?

M. Christensen : Merci beaucoup pour votre question.

Je suis certainement au courant de ce problème, mais je ne m'en occupe pas directement. Je ne peux donc pas vous informer de ce qui se passe exactement au ministère, de façon plus générale. Je peux certainement dire que des personnes en sont bien conscientes.

La mission du collège englobe les activités des consultants en immigration et en citoyenneté visées par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et la Loi sur la citoyenneté, qui régissent la prestation de conseils et la représentation, y compris les demandes des permis d'études.

Le collège se charge également d'exiger — conformément à son code de conduite —, dans les situations où un consultant en immigration participe également à la prestation, disons, de services d'éducation ou de recrutement de main-d'œuvre, que le titulaire du permis du collège informe la clientèle que ces consultants fournissent ces services. Il exige également que les consultants se conforment à toutes les lois applicables concernant le recrutement et de ne pas accepter d'honoraires de leur clientèle pour ces services de recrutement.

Actuellement, nous n'envisageons pas d'étendre les responsabilités du collège à la réglementation de domaines comme le recrutement à des fins d'éducation, qui est de

to what is directly linked to the Immigration and Refugee Protection Act and the Citizenship Act.

Senator Kutcher: Thank you.

Senator McPhedran: My question is directed to Ms. Mascoll, please — it's good to see you again — and my question is regarding Division 17.

I'm interested in better understanding why and how giving the minister this additional authority will help people who need to come to Canada.

I can see how it helps civil servants; I can see how it makes it easier for a minister. I'm having a really hard time seeing how it helps people in desperate need who are trying to leave humanitarian crises — such as what we saw with Afghanistan, what we're seeing right now with Sudan and what we'll undoubtedly see more of in the future.

Ms. Mascoll: Thank you for the question. I think the first thing to clarify is that the number of privately sponsored refugees that we bring to Canada is established separately through the Immigration Levels Plan. The targets we have for the year are set through that process.

This is what we're trying to achieve: bring in the number of applications that we receive to make it consistent with the levels planned. For the number that we're bringing in for a year, that would allow us to match applications to that — and they would have more predictability in terms of how long they have to wait to come to Canada. One of the friction points that we hear often is that the wait times are very long, and that it is very challenging to be abroad and waiting.

We're trying to manage the application process, and manage the processing element only.

The number that we bring in will always be a separate process through the Immigration Levels Plan. In regard to the intake, this will, sort of, cap the number of applications that are received so that we can offer more predictability in terms of how long processing will take.

Senator McPhedran: If I'm understanding that correctly, there may be an improvement in the system, but it also has the potential to exclude many people who still need to come here. The cap stops the process, and, to be frank, I find that very troubling. If I'm understanding your answer, we're looking at a situation where there is a modest increase in private sponsorships at the same time as there is a fairly substantial decrease in the plan for accepting refugees.

Overall, how does this help desperate people who need to come to this country and meet our criteria?

compétence provinciale, et l'autorité du collège se borne à ce qui est en relation directe avec la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et la Loi sur la citoyenneté.

Le sénateur Kutcher : Merci.

La sénatrice McPhedran : J'interrogerai Mme Mascoll, que je suis heureuse de revoir, sur la section 17.

Je suis désireuse de mieux comprendre pourquoi et comment cette autorité supplémentaire accordée au ministre aidera les personnes qui doivent venir au Canada.

Je comprends de quelle manière elle facilitera la tâche aux fonctionnaires et au ministre. Mais ça m'est certainement difficile de comprendre comment elle aidera des personnes qui ont un très grand besoin de fuir une crise humanitaire — comme celle qui a eu lieu en Afghanistan, celle qui a maintenant lieu au Soudan ou celles que nous réserve sans aucun doute l'avenir.

Mme Mascoll : Merci pour la question. Première mise au point : le nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé que nous faisons entrer au Canada est établi séparément, d'après le Plan des niveaux d'immigration. C'est ainsi que sont établis nos objectifs annuels.

Notre tâche est de faire correspondre le nombre de demandes reçues avec les niveaux prévus. L'équivalence entre le nombre de personnes qui entrent et le nombre de demandes reçues permet de mieux prévoir le délai d'attente des demandeurs jusqu'à leur arrivée au Canada. Une cause de friction bien connue est l'extrême longueur des délais d'attente. L'attente, à l'étranger, est très éprouvante.

Le seul élément que nous puissions maîtriser dans le processus de demande est le traitement des dossiers.

Le nombre de réfugiés que nous faisons entrer sera toujours déterminé séparément d'après le Plan des niveaux d'immigration. Nous pourrions ainsi, en quelque sorte, limiter le nombre de demandes reçues pour rendre plus prévisible la longueur du traitement des dossiers.

La sénatrice McPhedran : Si je comprends bien, le système est perfectible, mais tout en étant susceptible de laisser pour compte de nombreuses personnes qui doivent encore venir ici. Quand la limite est atteinte, le processus s'arrête, ce que je trouve franchement très inquiétant. D'après vos explications, le nombre de parrainages par le secteur privé augmente modérément pendant que le nombre prévu de réfugiés acceptés, d'après le plan, diminue assez considérablement.

Dans l'ensemble, comment est-ce que ça aide les personnes désespérées qui doivent venir au Canada et qui satisfont à nos critères?

Ms. Mascoll: Thank you for the question. Keeping it separate from the levels planned, effectively what we're trying to offer — in terms of help — is the predictability of how long it will take. It involves fully understanding that the number, or volume, which is managed separately through the Immigration Levels Plan, is a separate process — but, specifically for the ministerial instructions, we're just looking to manage the intake of applications.

It's a twofold process. However, it's very separate and distinct from the number of refugees that are brought in — that is determined through the Immigration Levels Plan. Through this, we're not looking at the Immigration Levels Plan at all. We're just trying to manage how many applications we receive.

And to note, there are three categories of private sponsors that already exist.

The Chair: Thank you, Ms. Mascoll. If I may, with your permission Senator Moodie, let me ask a quick question springing off what Senator McPhedran has said.

There are many people in this room, including myself, who have had the experience of being a private sponsor. It was the most empowering and uplifting experience in my life. I still say it's the best thing I have ever done.

I sponsored government-assisted refugees. They are hard to sponsor — it was a family of 12, including 8 children and 2 sisters. They are doing brilliantly. They have their citizenships. They have a house. They have work. They are the best thing that happened in my life on an individual level.

And I note from your remarks that government-assisted refugees are going to experience a drop in their numbers — dropping from 23,550 to 15,250 in 2025. These are the hardest to resettle. This is where the government and citizens say, "We're going to work together." It's a public-private partnership in the most impactful and effective way. Can you explain this to me?

Ms. Mascoll: Speaking of the targets for the government-assisted refugees, those were established through the levels planned. That is determined by looking at a number of factors. With that particular one, it has been established. That's done every year annually, and the targets are set by taking a number of factors into consideration. These ministerial instructions are separate and distinct from the Government-Assisted Refugees program.

The Chair: It says in my notes that the numbers will decrease, and I think I am right in reading the immigration plan appropriately. Perhaps you can get back to us in writing about the policy rationale behind the reduction of government-assisted refugees.

Ms. Mascoll: Yes, absolutely.

Mme Mascoll : Merci pour la question. En maintenant la distinction avec les niveaux prévus, l'aide que nous essayons d'offrir concerne la prévisibilité de l'attente. Il faut bien comprendre que le nombre — ou le volume — géré séparément grâce au Plan des niveaux d'immigration entre dans un processus séparé. Mais, expressément pour répondre aux instructions ministérielles, nous cherchons seulement à gérer la réception des demandes.

Le processus est double. Mais il est très distinct du nombre de réfugiés qu'on fait entrer — ce nombre est déterminé d'après le Plan des niveaux d'immigration, qui ne joue aucun rôle dans le processus. Nous essayons seulement de gérer le nombre de demandes que nous recevons.

Il faut noter qu'il existe déjà trois catégories de répondants du secteur privé.

La présidente : Merci, madame Mascoll. Avec la permission de la sénatrice Moodie, je voudrais poser une petite question qui découle des propos de la sénatrice McPhedran.

Beaucoup de membres de l'assistance, moi comprise, ont été des répondants privés. Ça a été l'expérience la plus responsabilisante et la plus inspirante de toute ma vie. Je dis encore que ça a été ma plus belle action.

J'ai parrainé des réfugiés pris en charge par le gouvernement. Leur parrainage est difficile — c'était une famille de 12, composée notamment de 8 enfants et de 2 sœurs. Ils ont magnifiquement réussi. Ils ont obtenu la citoyenneté. Ils ont une maison. Ils travaillent. C'est la meilleure expérience individuelle que j'aie vécue.

Et je déduis de vos remarques que le nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement diminuera — il passera de 23 550 à 15 250 en 2025. Ce sont les réfugiés les plus difficiles à réinstaller. Ça exige la collaboration déterminée du gouvernement et des citoyens. C'est un partenariat public-privé en vue d'une efficacité maximale. Pouvez-vous l'expliquer?

Mme Mascoll : Les objectifs du nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement ont été établis à partir des niveaux prévus, compte tenu d'un certain nombre de facteurs. C'est ainsi qu'on a procédé dans ce cas particulier. Ça se répète chaque année, toujours en tenant compte d'un certain nombre de facteurs. Ces instructions ministérielles sont distinctes du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement.

La présidente : D'après mes notes, leur nombre diminuera, et je pense que mon interprétation du plan d'immigration est juste. Peut-être pourriez-vous, après vérification, nous répondre par écrit pour expliquer les motifs de la baisse du nombre de ces réfugiés.

Mme Mascoll : Oui, absolument.

Senator Moodie: I'm going to focus on you again, Ms. Mascoll; my apologies. It is lovely to see you here today. What other methods of addressing long processing times have been attempted by IRCC, and why have these methods failed? Since refugees are coming from incredibly difficult circumstances, limiting applications seems to be a fairly harsh option. Why are you resorting to capping — limiting the numbers — and how can you ensure that, even if you do this, your processing time is going to meet service standards?

Ms. Mascoll: Thank you for the questions. In terms of the processing of privately sponsored refugee applications, we've already begun leveraging digital solutions. As of December 2022, we've started using automated tools and processes to intake, manage and process sponsorship applications. We will soon be starting a digital intake mechanism for the Private Sponsorship of Refugees applications. Our hope is that both of these tools will be more efficient and timely in application processing. We're also working on processing capacity. We are increasing the number of decision makers in the program and, again, using new technology to take advantage of excess capacity in the system. For example, in the past, if there was somebody residing in Kenya who was privately sponsored, their entire application would be processed in Nairobi, but now we are leveraging the entire network to process that application and make it move a little bit faster. That could be processed by an officer in London or in Manila; it depends on the capacity of those offices. We're trying to take the entire system and put them to work in order to speed up the processing. We've tried that, and it's improving.

I will also note that for privately sponsored refugee applications through memoranda of understanding, we currently limit the number of applications that sponsorship agreement holders can submit. There are two other categories of private sponsors: groups of five and community sponsors. At the moment, there is no way to limit that. We're trying to have the same consistency across the board for all potential private sponsors. Thank you.

Senator Bernard: Ms. Hoang, the question I have for you is around the issue of bias using AI. If you consider the history of using AI and other digital technologies in industry — for example, in the recruitment industry — there have been lots of examples where particular racial groups, or groups of individuals, have been excluded as potential candidates for jobs because inherent bias is built into the digital process. How are you going to avoid that? You're going to be using the exact same technology at some point. What monitoring are you going to put in place that ensures racialized people, as well as people of certain minorities and groups, are not going to be excluded in your digital program?

La sénatrice Moodie : Madame Mascoll, je me focaliserai de nouveau sur vous. Toutes mes excuses. Je suis ravie de vous revoir. Quelles autres méthodes le ministère a-t-il essayées pour comprimer les longs délais de traitement? Pourquoi ces méthodes ont-elles échoué? Comme les réfugiés fuient des situations extrêmement difficiles, la limitation du nombre de demandes semble une solution assez draconienne. Pourquoi y recourir et comment pouvez-vous être sûre, même si vous l'appliquez, que vous comprimerez assez les délais de traitement pour respecter les normes de service?

Mme Mascoll : Merci pour ces questions. Pour traiter les demandes des réfugiés parrainés par le secteur privé, nous avons déjà commencé à tirer parti de solutions numériques. En décembre 2022, nous avons commencé à automatiser le traitement de la réception, la gestion et le traitement des demandes de parrainage. Nous commencerons bientôt à appliquer un mécanisme de réception numérique des demandes de parrainage privé de réfugiés. Nous espérons accroître l'efficacité du traitement des demandes et d'en comprimer les délais. Nous nous attachons également à la capacité de traitement. Nous augmentons le nombre de décideurs dans le programme et, cette fois-ci encore, nous faisons appel aux technologies nouvelles pour tirer parti de la capacité excédentaire du système. Avant, par exemple, nous traitions entièrement à Nairobi la demande d'une personne résidant au Kenya et parrainée par le secteur privé, mais, désormais, nous mobilisons tout le réseau pour traiter plus rapidement sa demande. Un agent à Londres ou à Manille pourrait s'en charger, en fonction de la capacité de ces bureaux. D'après nos essais, l'opération se déroule plus vite. C'est une amélioration.

Je remarque aussi que nous limitons le nombre de demandes de parrainage privé de réfugiés par l'entremise de protocoles d'entente que peut présenter le signataire d'une entente de parrainage. Il existe deux autres catégories de répondants privés : les groupes de cinq personnes et les répondants communautaires. Impossible, actuellement, de limiter le nombre de leurs demandes. Nous tentons d'uniformiser les règles pour tous les répondants privés. Merci.

La sénatrice Bernard : Madame Hoang, ma question concerne les préjugés de l'intelligence artificielle. Dans l'historique de cette technologie et d'autres techniques numériques dans l'industrie — par exemple, le secteur du recrutement —, on compte de nombreux exemples d'exclusion de certains groupes raciaux ou de certains groupes tout court de listes de candidats à des emplois à pourvoir à cause de préjugés sous-jacents au processus numérique. Comment éviter ces exclusions? Vous finirez toujours, à un certain moment, par utiliser exactement la même technologie. Quelles mesures de surveillance appliquerez-vous pour éviter l'exclusion de certaines personnes racisées ou de personnes appartenant à certains groupes et minorités de votre programme numérique?

Ms. Hoang: Thank you for the question, senator. The authorities that we are seeking will allow us to use machine-assisted decision making. What that means is it will facilitate the decision-making process for officers, but it will not make the decision for the officers. In terms of the application process, we're looking to make sure that we roll this out in a very gradual, phased approach in order to ensure that safeguards are put in place along the way to identify any type of bias — and for us to address those biases when they're identified.

Senator Moodie: I don't mean to interrupt you, but triage suggests, to me, that you're going to start weeding people out along the way.

The Chair: Thank you, Senator Moodie, but we'll have to hold that question.

Senator Burey: Thank you so much for coming and for being here today. I know that you're in the hot spot under the lights, but we just want to ensure that we understand what is happening.

I'm going to return to Division 17, Ms. Mascoll, because I'm having difficulty understanding how setting a cap is going to make you more efficient. Is it due to resource allocation? You said that the actual number is already decided by the Immigration Levels Plan. How is capping or setting a number going to reduce wait times? That's what I would like to know.

Ms. Mascoll: Right now, because there is no cap, there is no limit on the number of applications that could be received. In a given year, we have a target of landings, and if the number of applications exceeds that, it carries on into the following year — that backlog grows. We're trying to have a bit of predictability: The applications we receive should enable us to meet the targets of the number of landings and the levels planned so that the backlog doesn't continue to grow year after year, as well as delay their ability to land in Canada.

Senator Burey: Thank you. Is there a scenario where you could reduce the number of applicants? Right now, the minister has the authority to set the number. Is there a scenario where you could reduce the level lower than the immigration levels planned? No — it sounded something like that, but I'm just asking.

Ms. Mascoll: We haven't designed what that could look like as of yet. Could a scenario potentially exist? We'd have to explore if that could be done, and what the conditions for that would be — and do the full assessment before implementing it. For now, we're still working through strategies. Since we work very closely with stakeholders, they hold us accountable for our decision on what we put forward.

Senator Burey: So that's a "no." Okay. Thank you.

Mme Hoang : Merci pour la question. Les pouvoirs que nous réclamons permettront la décision assistée par ordinateur, c'est-à-dire que la décision sera facilitée pour les agents, qui auront cependant toujours le dernier mot. En ce qui concerne les demandes, nous voulons assurer une mise en œuvre très graduelle, par étapes, pour assurer l'intervention de garde-fous, tout le long du processus, pour reconnaître tout type de préjugé — que nous corrigerons au fur et à mesure.

La sénatrice Moodie : Je ne voulais pas vous interrompre, mais la notion de triage suggère élimination ou expulsion de personnes en cours de route.

La présidente : Merci pour votre intervention, mais nous devons réserver cette question.

La sénatrice Burey : Merci beaucoup d'être ici. Je sais que vous vous sentez sur la sellette, mais nous tenons seulement à bien comprendre.

Madame Mascoll, revenons à la section 17, parce que je comprends difficilement comment une limite augmentera votre efficacité. Est-elle attribuable à l'affectation des ressources? Vous avez dit que le nombre, en réalité, était déjà décidé dans le Plan des niveaux d'immigration. Comment l'existence d'une limite ou l'établissement d'un objectif chiffré réduiront-ils les délais d'attente? Je voudrais savoir.

Mme Mascoll : Actuellement, rien ne limite le nombre de demandes que nous pourrions recevoir. Ce nombre excédant les objectifs annuels d'admission est reporté dans l'année suivante, et il est cumulatif. L'enjeu est la prévisibilité : les demandes que nous recevons devraient nous permettre d'atteindre les objectifs du nombre d'admissions et de respecter les niveaux prévus de manière à ce que l'excédent, tout comme le délai d'attente de l'admission au Canada, cesse d'être cumulatif d'une année à l'autre.

La sénatrice Burey : Merci. Existe-t-il un scénario selon lequel vous pourriez réduire le nombre de demandeurs? Actuellement, le ministre peut en fixer le nombre. Existe-t-il un scénario pour abaisser ce nombre sous les niveaux prévus d'immigration? Non. Il me semblait bien. Mais je voulais en avoir le cœur net.

Mme Mascoll : Nous n'avons pas encore une idée de ce à quoi ça pourrait ressembler. Un scénario pourrait-il exister? Nous devons vérifier si c'est possible et dans quelles conditions, puis faire une évaluation complète avant la mise en œuvre. Pour le moment, nous examinons encore des stratégies. Comme nous travaillons en liaison très étroite avec les parties prenantes, elles nous tiennent responsables de ce que nous déciderons de proposer.

La sénatrice Burey : C'est donc non. Très bien. Merci.

Senator Bernard: Two of my questions have been asked and answered, but I'm also very interested in the issue of bias. I'm going to give my time to Senator Moodie so that she can continue the line of questioning around bias.

The Chair: That's very gracious.

Senator Moodie: You described it as a triage process. That implies, to me, that the technology will conduct some of the triage, and what is presented to the officer will be a reduced number. Am I correct in that understanding?

Ms. Hoang: Thank you for the question, senator. I apologize if I had misled you in terms of explaining what triaging will do.

What I was trying to explain was that we would leverage technology to allow us to triage applications electronically, but not reduce the number of applications. They would essentially be able to sort the applications into different bins, if you will, or categories, and divert them to officers with certain types of expertise depending on the level of scrutiny that is required. There will be no negative decisions made by a machine. The triage process is simply sorting and directing the applications to the appropriate officers.

Currently, it is a manual process. An officer would manually look at an application to determine whether or not it is complete. We are hoping that a machine will help us go through the application and be able to determine that it is complete. In terms of where it goes next, again, it is currently a manual process — with technology, we will be able to move that along a lot faster.

Senator Moodie: This is my follow-up question: How are you going to ensure that your officers don't have biases? That would be the issue that many recruitment officers in industry have when they see a certain type of person — when they recognize it by name, or a candidate appears and they are of a certain minority background, unconscious bias takes place.

How are you going to ensure that your officers don't — even when they are triaged out, and then receive a bin of individuals or women who are best perceived as a problem group?

Ms. Hoang: As I mentioned earlier, the program is a highly facilitative program. It has a high approval rate. Leveraging technology is not expected to change the way officers would assess an application; it is to facilitate the movement of the application through the process much faster and more efficiently in order to arrive at a decision faster for clients.

La sénatrice Bernard : Deux de mes questions ont trouvé réponse, mais je m'intéresse aussi à la question des préjugés. Je cède donc mon temps à la sénatrice Moodie pour qu'elle continue de suivre ce filon.

La présidente : C'est très aimable.

La sénatrice Moodie : Votre description correspond à celle d'un triage. Ça laisse entendre que la technologie en fera. L'agent se fera présenter un nombre revu à la baisse. N'est-ce pas que j'ai raison?

Mme Hoang : Je vous remercie de la question, madame la sénatrice. Je vous prie de m'excuser si je vous ai induite en erreur en vous expliquant ce que le triage nous permettra de faire.

Ce que j'essayais d'expliquer, c'est que nous utiliserons des moyens électroniques pour trier les demandes, sans toutefois réduire le nombre de demandes. En gros, la technologie sera en mesure d'effectuer le tri des demandes pour les placer dans différents paniers, si vous voulez, ou catégories, et de les rediriger vers les agents qui possèdent l'expertise requise en fonction du niveau d'examen requis. Ce ne sont pas les machines qui prendront la décision de rejeter ou non une demande. Le processus de triage électronique vise simplement à faire le tri et à diriger les demandes vers les agents compétents.

À l'heure actuelle, le triage se fait manuellement. Un agent examine une demande pour déterminer si elle est dûment remplie ou non. Nous espérons que les moyens électroniques nous aideront à examiner une demande et déterminer si elle est dûment remplie. Pour ce qui est de l'étape suivante, là encore, il s'agit d'un processus manuel. La technologie nous permettra de travailler beaucoup plus vite.

La sénatrice Moodie : Voici ma question de suivi : comment allez-vous vous assurer que vos agents n'auront pas de préjugés? De nombreux agents de recrutement dans le domaine ont des préjugés inconscients à l'égard de certains types de demandeurs, en raison de leur nom ou de leur origine, par exemple s'ils sont membres d'une minorité, et c'est un problème.

Comment allez-vous vous assurer que vos agents n'auront pas ces préjugés, même lorsque les demandes ont été triées et qu'ils recevront un panier de demandes de personnes ou de femmes qui sont perçues comme appartenant à un groupe qui pose problème en matière d'immigration?

Mme Hoang : Comme je l'ai déjà mentionné, notre programme nous permet de travailler de façon plus efficace. Le taux d'approbation est élevé. L'utilisation de la technologie ne devrait pas changer la façon dont les agents évalueront les demandes. Elle permettra de faciliter, d'accélérer et rendre plus efficace le cheminement d'une demande afin d'envoyer une décision plus rapidement aux clients.

It's not expected that it would change how an officer would assess the application.

[Translation]

Senator Mégie: I think most of my questions have been answered, except maybe one last one on citizenship ceremonies and their impact on our citizens' future.

What changed in the way we do things now compared to the past? What changes were made to the exam they have to pass before the ceremony and taking the oath?

[English]

Ms. Hoang: Thank you for the question, senator.

The authorities that we are seeking today are not intended to change the way we process applications. The key elements will remain, including taking the Oath of Citizenship. It is not intended to impact the ceremony. It is very focused on allowing us to leverage technology in order to apply automation in electronic administration of the Citizenship program, as well as the collection and use of biometrics, which we currently do not have right now, unlike our immigration programs.

With the technology, over time, it is meant to be facilitative with a goal to expedite how we process applications and make it more accessible to citizens, essentially giving them a better client experience.

[Translation]

Senator Mégie: If I understood correctly, once they've received everything electronically, it's done and that cuts down on wait times?

[English]

Ms. Hoang: The details in terms of how we will leverage technology will be worked out following the passing of this set of legislative amendments. Once the legislative amendments are passed, we will turn our attention to developing the regulatory proposals that are required to set up the framework regarding how we will implement the automation and the electronic administration of the program, as well as the collection and use of biometrics.

If I understand your question correctly, senator, you're asking the following: Once all of the information is collected, will that then be processed much faster? Through technology, we will be able to, for example, validate right away that we have a complete package of information right off the bat instead of going back and forth with the applicants, which is what we currently do

Nous ne nous attendons pas à ce que l'utilisation de la technologie change la façon dont un agent évaluera la demande.

[Français]

La sénatrice Mégie : Je pense qu'on a répondu à la majorité de mes questions, sauf peut-être une dernière qui concerne la cérémonie de citoyenneté et son impact sur le futur de nos citoyens.

Qu'est-ce qui a changé par rapport au fonctionnement en vigueur par le passé? Quels changements ont été apportés à l'examen qu'il faut réussir avant la cérémonie et la prestation de serment?

[Traduction]

Mme Hoang : Je vous remercie de la question, madame la sénatrice.

L'objectif des pouvoirs que nous demandons aujourd'hui n'est pas de modifier la manière dont nous traitons les demandes. Les éléments clés ne changeront pas, et cela inclut la prestation du serment de citoyenneté. Nous ne voulons pas apporter des changements à la cérémonie. Nous voulons tirer parti de la technologie pour automatiser l'administration électronique du programme de citoyenneté, et recueillir et utiliser des données biométriques — ce que nous ne faisons pas en ce moment —, comme nous le faisons dans nos programmes d'immigration.

La technologie, au fil du temps, devrait nous aider à accélérer le traitement des demandes, et à rendre le processus plus facile d'accès aux citoyens, en leur offrant une meilleure expérience client.

[Français]

La sénatrice Mégie : Si j'ai bien compris, une fois qu'ils ont tout reçu de façon électronique, c'est terminé et c'est ce qui diminue le temps d'attente?

[Traduction]

Mme Hoang : Les détails concernant notre utilisation de la technologie seront réglés après l'adoption de cette série de modifications législatives. Une fois les modifications législatives adoptées, nous élaborerons les projets de règlements nécessaires à l'établissement du cadre de mise en œuvre de l'automatisation et de l'administration électronique du programme, ainsi que de la collecte et de l'utilisation des données biométriques.

Si je comprends bien votre question, madame la sénatrice, vous me demandez ce qui suit : une fois que nous aurons recueilli tous les renseignements, seront-ils traités beaucoup plus rapidement? Grâce à la technologie, nous pourrions, par exemple, valider immédiatement que nous disposons d'une demande dûment remplie au lieu d'avoir de nombreux échanges avec les

now, in order to ensure that we have all the information available for us to assess their application.

There will be opportunities throughout the application process — with technology — where we will be able to facilitate the decision-making process much faster.

[*Translation*]

Senator Mégie: Thank you.

[*English*]

The Chair: I will ask a clarifying question. Proposed section 28.2(2) will allow for citizenship judges and the Registrar of Canadian Citizenship to conduct their duties by electronic means. In other words, that includes online citizenship ceremonies as well — not just the applications that you're talking about. That might be in consultation, but that is the plan, I understand.

Could you clarify for me whether I'm correct in understanding these two parts: One is the administration and facilitation of applications through online means, and the other is obtaining citizenship online because the citizenship judge can choose to do so.

Ms. Hoang: Thank you for the question, Madam Chair.

That proposed section does not apply to citizenship ceremonies. It's essentially allowing judges and the registrar to leverage technology in the same way officers had to use technology to process the applications.

The Chair: Sorry, but it says in the bill that it will enable them to conduct their duties using electronic means specified by the minister. Help me out here. What does that mean?

Ms. Hoang: I can return to the specific proposed section, senator, and I can confirm that it is not related to the implementation of virtual ceremonies. We currently have the authority to implement virtual ceremonies. As you know, it is currently happening as we speak. This specific legislative change is not related to that.

The Chair: Okay. We'll explore it further tomorrow with stakeholders.

demandeurs — ce que nous faisons actuellement — pour nous assurer que nous avons tous les renseignements nécessaires à l'évaluation de leur demande.

Tout au long du processus de demande — à l'aide de la technologie —, nous serons en mesure de prendre des décisions beaucoup plus rapidement.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Merci.

[*Traduction*]

La présidente : Je vais poser une question pour obtenir des précisions. Le nouveau paragraphe 28.2(2) permettrait aux juges de la citoyenneté et au greffier de la citoyenneté canadienne d'exercer leurs fonctions en utilisant des moyens électroniques. En d'autres termes, les cérémonies de citoyenneté pourraient se dérouler en ligne, et les changements proposés n'incluraient donc pas que le traitement des demandes dont vous avez parlé. Des consultations sont peut-être toujours en cours à ce sujet, mais c'est ce qui est prévu, d'après ce que j'ai compris.

Pouvez-vous me dire si j'ai bien compris ces deux éléments : d'une part, il y a l'administration et la facilitation du traitement des demandes par des moyens électroniques, et d'autre part, il y a l'obtention de la citoyenneté en ligne parce que le juge de la citoyenneté peut choisir d'organiser une cérémonie virtuelle.

Mme Hoang : Je vous remercie de la question, madame la présidente.

Ce paragraphe ne s'applique pas aux cérémonies de citoyenneté. Il vise essentiellement à permettre aux juges et au greffier d'utiliser la technologie de la même manière que les agents l'auront utilisée pour traiter les demandes.

La présidente : Je suis désolée, mais nous pouvons lire, dans le projet de loi, qu'ils pourront exercer leurs fonctions en utilisant les moyens électroniques déterminés par le ministre. Éclairez-moi, je vous prie. Qu'est-ce que cela veut dire?

Mme Hoang : Je peux revenir au paragraphe proposé, madame la sénatrice, et je peux vous confirmer qu'il ne concerne pas la mise sur pied de cérémonies virtuelles. À l'heure actuelle, nous avons le pouvoir d'organiser des cérémonies virtuelles. Comme vous le savez, ces cérémonies ont déjà lieu. La modification législative dont nous parlons n'a rien à voir avec cela.

La présidente : D'accord. Nous pourrions en parler davantage demain avec des témoins.

[Translation]

Senator Petitclerc: My question is for Ms. Hoang. Have you quantified the required resources and cost of the change due to adding technology?

On the one hand, we're talking about collection, use and verification, but do we know how much it's all going to cost? On the other hand, can you assure us that if this change leads to additional costs, they won't be passed on to applicants?

[English]

Ms. Hoang: Thank you for the question, senator.

In terms of the cost with respect to the automation and the electronic administration components of the legislative authorities that we are seeking, we will be leveraging the departmental digital platform to implement that. That is already built into the work of the department.

With respect to the collection and use of biometrics, we did receive funding through the budget — for both IRCC and the RCMP — for the IT build. Since it is a new component to the program, they will have to build the IT that's required to implement this aspect of the program.

In terms of the cost, there will be a cost incurred for the applicants. Biometrics will be collected for those 12 years old or older, and there is a cost, as there is right now, in the immigration stream of \$85 per person up to \$170 per family.

However, the intention is for us to use the biometrics that have already been submitted in the last 10 years. We expect that most applicants who are coming for citizenship would have already enrolled their biometrics with IRCC through one of the immigration programs. If that is the case, they will not have to resubmit again.

[Translation]

Senator Petitclerc: Thank you.

[English]

Senator Dasko: My first question is for Ms. Mascoll.

I'm interested in the Ukrainians who have been displaced by the war. I know that we sometimes refer to them as refugees when, in fact, technically speaking, they're not actually in the refugee program. Can you tell me if those numbers are included

[Français]

La sénatrice Petitclerc : Ma question s'adresse à Mme Hoang. Avez-vous quantifié les ressources qui seront nécessaires et le coût de ce changement relativement à la technologie ajoutée?

D'une part, on parle de collecte, d'utilisation et de vérification, mais est-ce qu'on sait combien tout cela va coûter? D'autre part, pouvez-vous nous assurer que si des coûts supplémentaires sont associés à ce changement, ils ne seront pas refilés aux demandeurs?

[Traduction]

Mme Hoang : Je vous remercie de la question, madame la sénatrice.

En ce qui concerne le coût lié aux pouvoirs législatifs que nous souhaitons obtenir pour l'automatisation et l'administration électronique, je peux vous dire que nous utiliserons la plateforme numérique, que le ministère utilise déjà, pour la mise en œuvre de ces mesures.

Pour ce qui est de la collecte et de l'utilisation des données biométriques, nous avons reçu des fonds par l'intermédiaire du budget — pour IRCC et la GRC — pour l'installation de la technologie dont nous aurons besoin. Nous devons mettre sur pied la technologie nécessaire à la mise en œuvre de ce nouvel aspect du programme.

Au sujet des coûts, les demandeurs auront des frais à payer. Les données biométriques seront recueillies pour les personnes âgées de 12 ans et plus, et les frais seront les mêmes que ceux qu'il faut payer pour le volet d'immigration en ce moment, donc 85 \$ par personne et jusqu'à 170 \$ par famille.

Cependant, nous avons l'intention d'utiliser les données biométriques qui ont déjà été soumises au cours des 10 dernières années. Nous pensons que la plupart des demandeurs de citoyenneté ont déjà enregistré leurs données biométriques auprès d'IRCC dans le cadre de l'un des programmes d'immigration. Si c'est le cas, ils n'auront pas à soumettre ces données à nouveau.

[Français]

La sénatrice Petitclerc : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Dasko : Ma première question s'adresse à Mme Mascoll.

Je m'intéresse aux Ukrainiens qui ont été déplacés par la guerre. Je sais que nous les qualifions parfois de réfugiés alors que techniquement, ils ne font pas partie du Programme des réfugiés. Pouvez-vous me dire si le nombre d'Ukrainiens que

in the Immigration Levels Plan — the number of Ukrainians that we're taking in? Can you describe how that works?

Ms. Mascoll: In regard to that one, I think I'll have to come back. I don't have the specifics as to whether they were captured in the Immigration Levels Plan, so perhaps we can come back with that one.

Senator Dasko: You're not sure whether they're included — is that what you're saying?

Ms. Mascoll: Yes.

Senator Dasko: Thank you. I look forward to hearing back from you on that.

My next question is for Ms. Hoang. It's the same question that Senator Seidman had with respect to who the low-risk applicants are that you are interested in regarding this program. Can you describe who they are?

Ms. Hoang: Thank you for the question. I wouldn't be able to give you a general description of who these individuals are, but, as I mentioned earlier, this is a highly facilitative program with a very high approval rate. Generally speaking, we are seeing that most applications are considered low risk and very routine. That is why we would very much like the authority to leverage technology to process the applications much faster than we are today.

Senator Dasko: You're saying that almost all of the applicants are already low risk. Is that what I'm understanding?

Ms. Hoang: I wouldn't say it's almost all of them, but I would say there is a very high rate. About 90% or more of applications, generally speaking, are considered to be low risk.

Senator Dasko: You have variables that you measure that would trigger the low-risk category, and then other data points that would trigger a higher risk. What would those variables and data points be?

Ms. Hoang: That would be within the responsibility of my operations colleagues in terms of how they categorize and consider low risk and high risk. The percentage I'm sharing with you is the result of the applications — specifically, which applications are accepted and, therefore, become new citizens. Generally speaking, we're seeing a very high acceptance rate, as this is a very facilitative program. The end result is that most applications we process are considered low risk and routine.

nous accueillons est inclus dans le plan des niveaux d'immigration? Comment fonctionne ce plan?

Mme Mascoll : Je pense que je devrai vous revenir avec la réponse. Je n'ai pas les détails à savoir s'ils ont été pris en compte dans le plan des niveaux d'immigration. Nous pourrions donc peut-être revenir sur ce point.

La sénatrice Dasko : Êtes-vous en train de nous dire que vous n'êtes pas certaine qu'ils en font partie?

Mme Mascoll : Oui.

La sénatrice Dasko : Je vous remercie. Il me tarde de recevoir une réponse de votre part à ce sujet.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Hoang, et il s'agit de la même question que la sénatrice Seidman a posée. Qui sont les demandeurs qui présentent un faible risque auxquels vous vous intéressez dans le cadre de ce programme? Pouvez-vous nous décrire qui ils sont?

Mme Hoang : Je vous remercie de la question. Je ne pourrais pas vous donner une description générale de ces demandeurs, mais, comme je l'ai mentionné plus tôt, nous avons un programme qui nous permet d'accélérer les processus et le taux d'acceptation est très élevé. De façon générale, nous constatons que la plupart des demandes présentent peu de risques et sont courantes. C'est la raison pour laquelle nous aimerions avoir la possibilité de tirer parti de la technologie pour traiter les demandes beaucoup plus rapidement que nous sommes en mesure de le faire aujourd'hui.

La sénatrice Dasko : Vous dites que presque tous les demandeurs présentent déjà peu de risques. C'est bien ce que je comprends?

Mme Hoang : Je ne dirais pas que c'est le cas pour la quasi-totalité des demandeurs, mais je dirais que c'est le cas pour bon nombre d'entre eux. En général, près de 90 % ou plus des demandes sont considérées comme des demandes qui présentent peu de risques.

La sénatrice Dasko : Vous évaluez certains facteurs pour savoir si une demande présente peu de risques, et d'autres données pour savoir si une demande présente un risque plus élevé. Quels sont ces facteurs et ces données?

Mme Hoang : Mes collègues des opérations seraient mieux placés pour vous expliquer comment ils classent et évaluent les demandes qui présentent un risque faible et celles qui présentent un risque élevé. Le chiffre que je vous ai donné provient plus précisément des décisions favorables qui ont été rendues et qui nous ont permis d'octroyer la citoyenneté à des particuliers. De façon générale, le taux d'acceptation est très élevé, car le programme que nous utilisons rend notre processus plus efficace. Il en résulte que la plupart des demandes que nous traitons sont considérées comme étant à faible risque et sont courantes.

Senator Dasko: Okay, I think, but some aren't. Do you have any information that you could share with us right now as to who might not be low risk? Are they people from particular countries, age groups, gender or any other demographics?

The Chair: I believe, Senator Dasko, that we must ask Ms. Hoang to respond to us in writing if possible.

Ms. Hoang: Yes, I can endeavour to follow up in writing. This is very much something that would be in the purview of my operations colleagues in terms of what they consider to be higher risk.

Senator Dasko: Thank you.

The Chair: Thank you.

Let me follow up with a few brief questions. My colleagues know that I occupy this space, so they will forgive me. My first question is for Ms. Hoang. There have been moments in our history where citizenship has been sold on the streets as a commodity. I think we all know what I'm referring to. The integrity of the system must be protected.

What measures are you putting in place to prevent online fraud?

Ms. Hoang: Thank you for the question, Madam Chair. As we move forward with the implementation of this program by leveraging technology, we will be leveraging the department's digital platform. There is an entire team that oversees the work of this modernization. It's a Government of Canada effort, as a matter of fact, that has oversight from the Treasury Board. It's not only our program that would be impacted. If you're looking at fraud, it would be fraud writ large for all types of immigration programs. My expectation is that colleagues who are experts in this field will ensure that they follow the proper protocols and procedures as they relate to policy, legal and privacy to ensure that fraud is detected and addressed in an appropriate manner.

The Chair: Thank you.

Mr. Christensen, I want to return to Division 18 on immigration consultants. We will hear testimony tomorrow from the Canadian Immigration Lawyers Association. We've heard from them on this before, so it will be, somewhat, a position that we have heard before, but there is no doubt that the complaints from permanent residents, non-permanent residents, asylum seekers, et cetera, against immigration consultants are there.

La sénatrice Dasko : D'accord, mais je pense que certaines ne le sont pas. Quels renseignements pouvez-vous donner en ce moment sur les demandeurs qui ne présentent pas peu de risques? S'agit-il de personnes originaires de certains pays en particulier, appartenant à un sexe ou un groupe d'âge en particulier, ou qui ont un autre profil démographique?

La présidente : Madame la sénatrice Dasko, je pense que nous devons demander à Mme Hoang de nous répondre par écrit, si possible.

Mme Hoang : Oui, j'essaierai de vous envoyer une réponse par écrit. Il s'agit là d'une question qui relève de mes collègues qui s'occupent des opérations. Ils pourraient vous dire quel genre de demande présente un risque plus élevé, selon eux.

La sénatrice Dasko : Je vous remercie.

La présidente : Je vous remercie.

Permettez-moi de poursuivre avec quelques brèves questions. Mes collègues savent que j'occupe la présidence, alors ils seront indulgents à mon égard. Ma première question s'adresse à Mme Hoang. À certains moments de notre histoire, la citoyenneté a été vendue dans la rue comme une marchandise. Je pense que nous savons tous à quoi je fais référence. Nous devons protéger l'intégrité du système.

Quelles mesures mettez-vous en place pour prévenir la fraude en ligne?

Mme Hoang : Je vous remercie de la question, madame la présidente. Nous utiliserons la plateforme numérique du ministère pour administrer ce programme par des moyens électroniques. Toute une équipe supervise ces efforts de modernisation. Il s'agit en fait d'un effort du gouvernement du Canada, qui est supervisé par le Conseil du Trésor. Notre programme ne serait pas le seul à être visé par la fraude. La fraude prend de l'ampleur et pourrait toucher tous les programmes d'immigration. Je m'attends à ce que les experts dans ce domaine respectent les protocoles et les procédures adéquats en matière de politique, d'obligations légales et de protection des renseignements personnels afin de détecter la fraude et s'y attaquer de manière appropriée.

La présidente : Je vous remercie.

Monsieur Christensen, j'aimerais revenir à la section 18 qui porte sur les consultants en immigration. Nous entendrons demain le témoignage des représentants de l'Association canadienne des avocats en immigration. Nous les avons déjà entendus à ce sujet, et leur point de vue sera donc en quelque sorte le même que celui que nous avons déjà entendu. Il ne fait aucun doute que des plaintes sont déposées par des résidents permanents, des résidents non permanents, des demandeurs d'asile, et cetera, à l'égard des consultants en immigration.

My first question is as follows: Do you know if the complaint trend line is going up, going down or steady now that we have a second iteration of the immigration consultants?

My second question to you is this: Could you please describe to us not what this regulation will do to strengthen the capacity of the immigration consultants, but what will it do to protect immigration and citizenship clients?

Mr. Christensen: Thank you very much, Madam Chair, for your questions.

With regard to the first question, I don't have information specific to the trend line with regard to complaints. I will note that the College of Immigration and Citizenship Consultants has implemented processes and procedures: One is to separate the complaints that they inherited from the previous regulator — of which there were many, and many of which were very complex — from the more recent complaints, and to handle those two sets of complaints separately to ensure that individuals who filed a recent complaint under the college are also able to have their complaints dealt with.

I'll also note some of the additional powers that the college has with regard to the complaints process and, more specifically, with regard to the proposed amendments: The college will be able to file a decision of its discipline committee in federal court. That means if a licensee of the college were to not respect a decision of the discipline committee that was filed in federal court, for example, a monetary penalty could result in a finding of contempt of court, which has serious implications, and so will give added weight to the decisions of the college's discipline committee, which is the final step of the complaints process. The intent of that particular amendment is to reinforce the complaints process, and to serve as a deterrent to professional misconduct and to the nonpayment of penalties.

With regard to your second question — what it will mean and how it will protect clients — as I just described, the proposed amendment for the college to file decisions of its discipline committee in federal court is an example of something that will benefit clients in that it will serve as a deterrent to professional misconduct among licensees of the college.

The Chair: Sadly, that will have to do, Mr. Christensen.

Thank you very much for attending our committee meeting today.

Ma première question est la suivante : savez-vous si la tendance des plaintes est à la hausse, à la baisse ou si elle s'est stabilisée depuis la création du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté, le deuxième organisme fédéral d'autorégulation?

Ma deuxième question est la suivante : pourriez-vous nous décrire non pas comment les nouveaux pouvoirs renforceront la capacité des consultants en immigration, mais comment ils permettront de protéger les clients des services d'immigration et de citoyenneté?

M. Christensen : Je vous remercie de vos questions, madame la présidente.

En ce qui concerne la première question, je n'ai pas de renseignements précis sur la tendance que suivent les plaintes. Je souligne toutefois que le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté a mis sur pied des processus et des procédures : ils servent entre autres à séparer les plaintes reçues de l'organisme de réglementation antérieur — ces plaintes étaient nombreuses et souvent très complexes — des plaintes plus récentes, et à traiter ces deux catégories de plaintes séparément afin de veiller à ce que les plaintes qui ont été déposées récemment auprès du collège soient traitées.

Je tiens également à vous parler de certains des pouvoirs supplémentaires dont dispose le collège en matière de traitement des plaintes et, plus précisément, en ce qui concerne les modifications proposées. Les décisions rendues par le comité de discipline du collège pourront être déposées devant la Cour fédérale. Cela signifie, par exemple, que si un titulaire de permis du collège ne respecte pas une décision du comité de discipline qui a été déposée devant la Cour fédérale, une sanction pécuniaire pourrait aboutir à un constat d'outrage au tribunal, ce qui entraînerait de sérieuses conséquences. Les décisions du comité de discipline du collège, qui constitue la dernière étape du processus de plainte, auront donc plus de poids. L'intention de cette modification est de renforcer le processus de plainte et de servir d'effet dissuasif contre les fautes professionnelles et le non-paiement des sanctions.

Pour ce qui est de votre deuxième question — l'incidence de ces pouvoirs et comment ils permettront de protéger les clients —, comme je viens de le dire, la modification proposée qui permettra au collège de déposer les décisions de son comité de discipline devant la Cour fédérale est l'exemple d'une mesure qui profitera aux clients en ce qu'elle servira de moyen de dissuasion contre les fautes professionnelles chez les titulaires de permis du collège.

La présidente : Malheureusement, nous devons nous arrêter ici, monsieur Christensen.

Je vous remercie de votre participation à la réunion du comité aujourd'hui.

Senator McPhedran and Senator Osler, I know that you have second-round questions.

Senator McPhedran: How many minutes are left?

The Chair: We have an in camera session that we need to do now. I welcome written questions to the clerk, and we can send them and then receive their answers.

Thank you very much for attending our committee today. Your perspectives and knowledge have helped us better understand these new regulations and these new divisions.

We will continue our meeting in camera for a brief discussion on future business related to this study. Thank you.

(The committee continued in camera.)

Mesdames les sénatrices McPhedran et Osler, je sais que vous voulez poser des questions au deuxième tour.

La sénatrice McPhedran : Combien de temps nous reste-t-il?

La présidente : Nous devons maintenant nous réunir à huis clos. Je vous invite à transmettre vos questions par écrit à la greffière. Nous pourrons les envoyer aux témoins, qui pourront à leur tour nous faire parvenir leurs réponses.

Je vous remercie d'avoir participé à la réunion de notre comité aujourd'hui. Vos points de vue et vos connaissances nous ont aidés à mieux comprendre ces nouveaux règlements et ces nouvelles sections.

Nous allons poursuivre notre réunion à huis clos pour tenir une brève discussion sur les travaux futurs relatifs à cette étude. Je vous remercie.

(La séance se poursuit à huis clos.)
